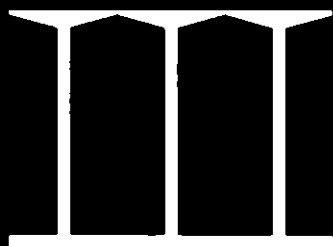


UNIVERSITÉ
DE
SHERBROOKE

ANNUAIRE
GÉNÉRAL
64/65



ANNUAIRES PARTICULIERS

FACULTÉ DES ARTS

Études collégiales :

Collège universitaire

Études supérieures :

Lettres et Sciences humaines

Cours d'extension

Cours télévisés

FACULTÉ DE DROIT

FACULTÉ DES SCIENCES

FACULTÉ DE COMMERCE

Cours régulier

Cours d'extension

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

INSTITUT DE CULTURE RELIGIEUSE

ÉCOLE NORMALE D'HOMMES

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET DÉPLIANTS DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE



ANNUAIRE GÉNÉRAL 64/65

Membre de la
Conférence nationale des Universités
et Collèges canadiens

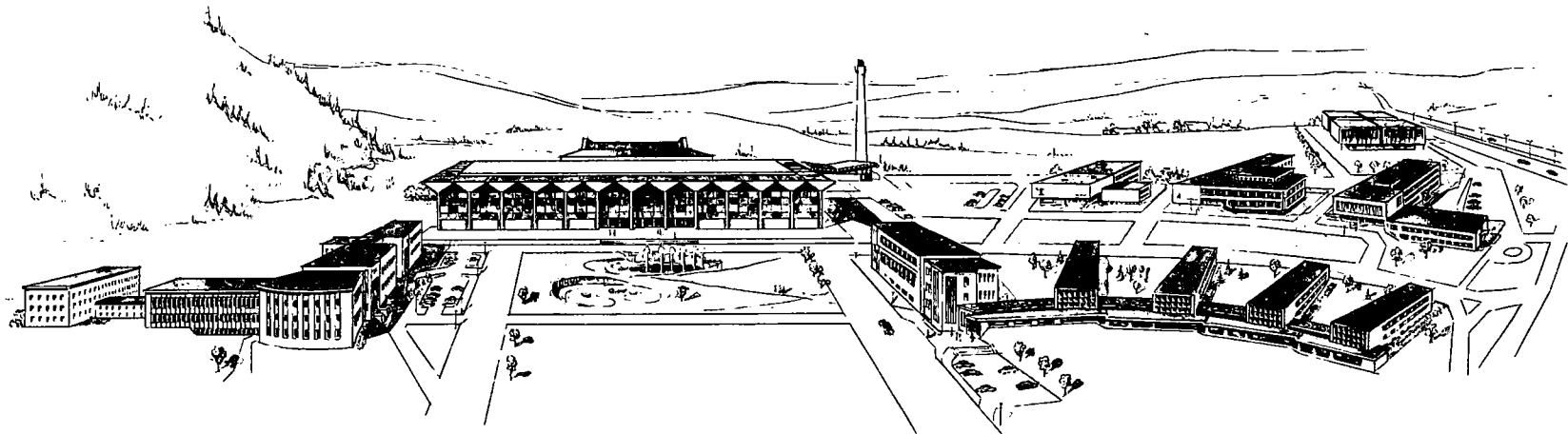
Membre de
l'Association des Universités
partiellement ou entièrement
de langue française

Membre de
l'Association internationale
des Universités

Membre de la
Fédération des
Universités Catholiques

NO 11

SECRETARIAT GÉNÉRAL
CITÉ UNIVERSITAIRE
SHERBROOKE, P. Q.



LA CITÉ UNIVERSITAIRE ACTUELLE

LA CITÉ UNIVERSITAIRE

L'Université de Sherbrooke entre cette année dans sa 11^e année d'existence. Issue du Séminaire de Sherbrooke, dont elle s'est détachée physiquement et administrativement depuis, elle a été érigée civilement en 1954 et a reçu sa charte romaine en 1957. Sa charte civile lui reconnaît tous les pouvoirs dans l'ordre académique.

Elle est maintenant établie aux limites sud-ouest de la cité de Sherbrooke, sur un terrain de 900 acres. Une véritable cité universitaire s'y est élevée.

Le premier bâtiment édifié fut celui de la faculté des Sciences en 1957, pavillon agrandi d'ailleurs deux fois depuis.

Ont suivi en 1960, le pavillon des Arts et de l'École normale, celui du Commerce, le Centre social avec ses bureaux et sa cafétéria de 500 places.

Pour répondre au problème de l'hébergement des étudiants s'élevait en 1962 la Maison des étudiants, vaste hôtellerie de 460 chambres simples, avec magasin des livres et salons de détente.

En 1962 surgissait la centrale thermique flanquée d'une haute cheminée, de forme originale et décorative.

En 1963, la faculté des Sciences de l'Éducation, jusque là logée au pavillon des Arts, s'installait dans un nouveau bâtiment climatisé.

Enfin, en 1964, l'Université inaugurait au coeur même de la cité son édifice central abritant les bureaux de l'administration, la bibliothèque générale d'une capacité de 300,000 volumes, véritable atelier de travail et de recherche, et une salle des promotions de 1600 places pouvant également servir aux manifestations artistiques.

S'ajoutera maintenant en 1965 le pavillon de la faculté de Droit, laquelle était sise jusqu'à ce jour près du Palais de Justice, hors du "campus".

Durant ces années de construction, s'est poursuivi le terrassement, la macadamisation des routes, la plantation des arbres, l'aménagement des jardins et de la place d'eau avec ses fontaines qui ajoutent à l'agrément de la cité.

Ce vaste complexe se développe selon un plan pré-établi scientifiquement par un urbaniste de renom et s'articule autour des services essentiels et communs. La concentration des différents bâtiments autour de ces services contribue à créer un noyau de nature à favoriser le dynamisme de la vie universitaire.

C'est à cette cité que 140 professeurs de carrière, 100 chargés de cours et 1600 étudiants venant de toute la Province sont appelés à donner une âme.

**CALENDRIER
UNIVERSITAIRE
1964-1965**

VENDREDI, 31 JUILLET 1964

Date limite des demandes d'admission dans l'une ou l'autre des facultés.

SAMEDI, 15 AOÛT 1964

Ouverture de la période des inscriptions.

MARDI, 8 SEPTEMBRE 1964

École normale, faculté des Arts, faculté de Droit, faculté de Commerce :
date limite des inscriptions.

MERCREDI, 9 SEPTEMBRE 1964

Faculté des Sciences et faculté des Sciences de l'Éducation : date limite des
inscriptions. Faculté des Arts, faculté de Droit, faculté de Commerce :
ouverture des cours.

JEUDI, 10 SEPTEMBRE 1964

Faculté des Sciences et faculté des Sciences de l'Éducation : ouverture des cours.

JEUDI, 17 SEPTEMBRE 1964

Messe du Saint-Esprit, 4 heures p.m.

LUNDI, 12 OCTOBRE 1964

Jour d'Action de grâces. Congé universitaire.

SAMEDI, 17 OCTOBRE 1964

Collation des grades d'automne.

VENDREDI, 1er NOVEMBRE 1964

Fête de la Toussaint.

MERCREDI, 4 NOVEMBRE 1964

Fête de saint Charles Borromée.

MARDI, 8 DÉCEMBRE 1964

Immaculée-Conception. Messe de précepte, congé universitaire.

MERCREDI, 23 DÉCEMBRE 1964

Relâche de Noël.

Noël.	VENDREDI, 25 DÉCEMBRE 1964
Circoncision de Jésus.	VENDREDI, 1er JANVIER 1965
Épiphanie. Messe de précepte.	MERCREDI, 6 JANVIER 1965
Reprise des cours.	JEUDI, 7 JANVIER 1965
Fête de Mgr le Chancelier.	VENDREDI, 29 JANVIER 1965
Second versement des frais de scolarité.	LUNDI, 1er FÉVRIER 1965
Les Cendres.	MERCREDI, 3 MARS 1965
Fête de saint Thomas d'Aquin et fête de l'autorité.	DIMANCHE, 7 MARS 1965
Relâche de Pâques.	JEUDI, 15 AVRIL 1965
Pâques.	DIMANCHE, 18 AVRIL 1965
Reprise des cours.	MARDI, 20 AVRIL 1965
Début des examens.	LUNDI, 3 MAI 1965
Ascension. Messe de précepte. Congé universitaire.	JEUDI, 27 MAI 1965

SAMEDI, 29 MAI 1965

Collation des grades.

JEUDI, 15 JUILLET 1965

Date limite des demandes d'admission.

MARDI, 25 AOÛT 1965

Ouverture de la période des inscriptions.

AUTORITÉS DE L'UNIVERSITÉ

Grand chancelier : Son Excellence Mgr Georges CABANA,
Archevêque de Sherbrooke

CONSEIL DE HAUTE VIGILANCE

Son Excellence Mgr Georges CABANA, archevêque de Sherbrooke
Son Excellence Mgr Arthur DOUVILLE, évêque de St-Hyacinthe
Son Excellence Mgr Albertus MARTIN, évêque de Nicolet

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Recteur magnifique : Mgr Irénée PINARD, P.A.

Vice-recteurs : Mgr Maurice O'BREADY, P.D.

Mgr Roger MALTAIS, P.D.

Secrétaire général : M. l'abbé Antoine SIROIS

Trésorier : M. l'abbé Paul GILMORE

Conseillers : M. Michel NORMANDIN

M. Jean GOULET

Me Marcel GUY

Dr Roger BERNIER

CONSEIL UNIVERSITAIRE

Président : Mgr Irénée PINARD, recteur

Mgr Roger MALTAIS, second vice-recteur

Secrétaire : M. l'abbé Antoine SIROIS, secrétaire général

Conseillers : Dr Jean-Marie ROY, doyen, Arts

Me Richard CRÉPEAU, doyen, Droit

M. Michel NORMANDIN, doyen, Sciences

Dr Rosario COUSINEAU, doyen, Commerce

Dr Gérald LA SALLE, doyen, Médecine

M. l'abbé Marc-André POULIN, doyen, Théologie

M. Pierre-H. RUEL, doyen, Sciences de l'Éducation

M. l'abbé Paul GILMORE, trésorier
M. Gilles JONCAS, professeur
M. Marcel RISI, professeur

DIRECTION DES FACULTÉS

Arts : Dr Jean-Marie ROY, doyen
Droit : Me Richard CRÉPEAU, doyen
Sciences : M. Michel NORMANDIN, doyen
Commerce : Dr Rosario COUSINEAU, doyen
Médecine : Dr Gérald LA SALLE, doyen
Théologie : M. l'abbé Marc-André POULIN, doyen
Sciences de l'Éducation : M. Pierre-H. RUEL, doyen

DIRECTION DES SERVICES

Directeur général des services et du personnel étudiants :
M. Jean GOULET
Aumônier général des étudiants :
M. l'abbé Lucien VACHON
Surintendant du bureau de la bibliothèque :
M. l'abbé Daniel CROTEAU
Bibliothécaire en chef : M. Germain BÉLISLE
Directeur du personnel et du service des achats :
M. Ralph HODGSON
Directeur des relations publiques :
M. Raymond MORISSETTE
Directeur du service des bâtiments et terrains :
M. Julien HAMEL, Ing. P.
M. Marc GAGNON, Ing. P., adjoint
Directeur général du service des sports et loisirs :
M. Jean-Pierre LAVIGNE
Directeur du service de placement universitaire :
M. Julien LAHAIE

**RENSEIGNEMENTS
GÉNÉRAUX**

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ADMISSION ET INSCRIPTION PRÉLIMINAIRES

Dans les présents règlements, les expressions "étudiant régulier", "étudiant régulier à temps complet", "étudiant régulier à temps partiel", "étudiant libre", "admission" et "inscription" doivent s'entendre dans le sens défini ci-après :

Étudiant régulier : celui qui postule un grade universitaire proprement dit, c'est-à-dire un baccalauréat préparatoire aux études supérieures, une licence ou une maîtrise qui soient acceptables pour l'inscription aux études doctorales, ou enfin un doctorat.

Étudiant régulier à temps complet : celui qui s'inscrit à plus de 50% du programme qu'une faculté a déterminé pour une session donnée, c'est-à-dire pour une année scolaire ou pour un semestre, à l'intention des étudiants qui consacrent tout leur temps aux études.

Étudiant régulier à temps partiel : celui qui ne s'inscrit qu'à 50%, ou à moins de 50%, du programme ci-haut mentionné; ou bien celui qui s'inscrit au programme, même complet, qu'une faculté a organisé spécifiquement à l'intention de ses étudiants réguliers à temps partiel.

Étudiant libre : celui qui ne postule pas un grade universitaire proprement dit, mais seulement une attestation d'études, un certificat, un diplôme ou un grade para-universitaire tel que, par exemple, un baccalauréat d'adulte, ou une licence ou une maîtrise qui ne débouchent pas normalement sur les études doctorales. — Sauf exception très rare, l'étudiant libre est un étudiant à temps partiel.

Admission : c'est une autorisation officielle qu'un candidat reçoit de l'Université, lui permettant de s'inscrire à un programme d'études. Aucun candidat ne peut donc s'inscrire à un cours, régulier ou libre, sans avoir d'abord été "admis" à l'Université.

Inscription : c'est le droit qu'un candidat obtient de participer à un programme d'études organisé par l'Université. Même s'il a reçu son avis officiel d'admission, un candidat ne peut donc pas entrer dans une salle de cours ni rien faire qui le prépare effectivement à l'obtention d'un grade, d'un certificat etc., à moins qu'il n'ait d'abord rempli les formalités de l'inscription.

ÉTUDIANT RÉGULIER À TEMPS COMPLET

Art. 1 — Admission de l'étudiant régulier à temps complet

1 — Le candidat qui demande pour la première fois son admission à l'Université de Sherbrooke doit remplir la formule DA-1 (qu'il peut obtenir

du Secrétariat général ou d'un secrétariat de faculté), et la remettre au Secrétariat général avec les documents suivants :

- un certificat de naissance,
- un certificat de vaccination antivariolique,
- huit photographies,
- une lettre de recommandation,
- un dossier scolaire complet,
- une attestation officielle du diplôme pré-requis.

a) *Le certificat de vaccination antivariolique* doit attester d'une vaccination qui ne remonte pas à plus de cinq ans. Le candidat peut produire ce certificat dès qu'il fait sa demande d'admission; de toute façon une fois qu'elle aura accordé l'admission, l'Université devra exiger ce certificat comme condition pré-requise pour l'inscription.

b) *Les huit photographies*, de format 1½" sur 2", sont de cette sorte que l'on obtient, en séries de quatre pour \$0.25, dans les cabines automatiques installées en maints endroits publics. Elles doivent toutes porter au verso le nom et l'adresse du candidat; l'une d'elles doit être authentiquée par le père ou le tuteur du candidat, ou par une autorité de l'institution d'où il vient.

c) *La lettre de recommandation* doit provenir d'une autorité (supérieur, directeur, principal, préfet des études) de la dernière institution que le candidat a fréquentée. Le candidat doit faire parvenir à cette autorité la *formule spéciale* (RC-1) fournie par l'Université, mais le *signataire* doit la retourner *lui-même directement* au Secrétariat général de l'Université.

d) *Le dossier scolaire* comprend le relevé officiel complet des notes des quatre années académiques qui ont précédé l'obtention du diplôme présenté à l'appui de la demande d'admission.

Le dossier doit être *complet*, c'est-à-dire comprendre, pour chacune des quatre années, la liste des matières du programme et, en regard de chacune de ces matières, la note (sur 100) que le candidat a obtenue pour l'année; de plus, le dossier scolaire doit indiquer, pour chaque année, la moyenne générale ainsi que le classement du candidat.

Le dossier doit aussi être *officiel*, c'est-à-dire provenir de l'autorité qui a juridiction sur le diplôme. Dans le cas d'un diplôme d'études universitaires ou d'études classiques, le dossier doit donc provenir d'une université (i.e. d'une faculté des Arts, dans le cas d'études classiques). Dans la plupart des autres cas, il s'agit de diplômes sous la juridiction du Ministère de l'Éducation; le dossier scolaire provient alors de *deux sources*: de l'école même, pour ce qui est des notes de l'année, et du Ministère, pour ce qui est des examens finals.

Si le candidat présente un diplôme d'une institution étrangère à la province de Québec, il doit faire accompagner son dossier scolaire d'un annuaire donnant le détail des programmes et des conditions requises pour l'obtention de ce diplôme.

Toutes les pièces du dossier scolaire officiel doivent être revêtues du sceau de l'institution d'où elles proviennent, et être transmises *directement par elle* au Secrétariat général de l'Université de Sherbrooke.

C'est au candidat lui-même qu'il appartient de faire les démarches nécessaires auprès des autorités académiques, pour que son dossier scolaire parvienne en temps utile au Secrétariat général.

e) *L'attestation officielle du diplôme ne doit pas être confondue avec le diplôme lui-même. Le candidat est donc prié de ne pas envoyer son diplôme au Secrétariat général. Ce dont celui-ci a besoin, c'est seulement d'une déclaration écrite, ordinairement incluse dans le dossier scolaire officiel, attestant que le candidat a obtenu, à telle date et, s'il y a lieu, avec telle mention, le diplôme requis pour l'admission.*

2 — L'étudiant déjà inscrit à l'Université de Sherbrooke et qui désire y revenir une autre année comme étudiant régulier à temps complet, doit en faire la demande expresse en remplissant la formule DA-2. Il obtient cette formule de sa faculté ou, à son défaut, du Secrétariat général. Il n'a aucun autre document à fournir que cette formule dûment remplie.

Art. 2 — Date ultime pour la demande d'admission

1 — Le candidat doit faire parvenir sa demande d'admission au Secrétariat général avant le 15 juillet, même si, à cette date, il n'est pas en mesure de fournir tous les documents requis à l'art. 1, 1^e.

2 — Le candidat qui désire être réadmis doit également faire parvenir sa demande au Secrétariat général avant le 15 juillet.

Art. 3 — Droits d'établissement du dossier d'admission

1 — Au moment où il fait sa demande d'admission au Secrétariat général, le candidat doit verser un droit de cinq dollars (\$5). Le chèque ou le mandat de poste doit être fait à l'ordre de l'Université de Sherbrooke (prière de ne pas envoyer d'argent). Cette somme, destinée à couvrir les frais de secrétariat, n'est pas remboursable.

2 — Le candidat qui fait une demande de réadmission n'a pas à payer ce droit.

Art. 4 — Examen d'admission

S'il y a examen d'admission, le candidat en est averti par la faculté où il aspire à entrer. Celle-ci ne convoque généralement à subir cet examen que les candidats qui ont déjà fait leur demande d'admission au Secrétariat général et versé le droit de cinq dollars mentionné à l'article 3, 1^e; s'il y a exception à cette règle, la faculté en prévient expressément le candidat.

Art. 5 — Établissement du dossier d'admission

1 — Dès que le Secrétariat général reçoit une demande d'admission, il en avise la faculté (formule AA-1); mais il ne lui transmet le dossier d'admission que lorsque celui-ci est complet aux termes de l'article 1, 1^e.

2 — Lorsque le dossier d'admission est complet, le Secrétariat général transmet à la faculté copie de la demande, de la lettre de recommandation et du dossier scolaire. La faculté, par son comité d'admission, étudie alors ce dossier et recommande au Secrétariat général l'admission ou le refus du candidat.

3 — C'est également la faculté qui, par son comité d'admission, recommande au Secrétariat général, après la correction des examens de fin d'année, l'acceptation ou le refus des demandes de réadmission (DA-2).

Art. 6 — Réponse du Secrétariat général

C'est le Secrétariat général, et *lui seul*, qui communique au candidat, par écrit, la réponse officielle de l'Université à toute demande d'admission ou de réadmission. L'Université ne devient liée envers un candidat que par cette réponse officielle; même s'il détient le diplôme requis pour l'admission et quelles que soient les notes de son dossier scolaire, le candidat n'acquiert le droit de s'inscrire à l'Université que lorsque le Secrétariat général lui a signifié son admission ou sa réadmission.

Art. 7 — Inscription

Tout étudiant régulier à temps complet, après qu'il a reçu l'avis officiel de son admission ou de sa réadmission, est tenu de s'inscrire au Secrétariat général, en personne ou par écrit, au jour de son choix, entre le 25 août et la date ultime de l'inscription. Il doit alors verser la somme d'au moins quarante dollars (\$40), contre laquelle on lui remet un reçu (formule IC-1) qu'il devra présenter à sa faculté pour avoir le droit d'entrer dans une salle de cours.

Art. 8 — Date ultime de l'inscription

La date ultime de l'inscription, pour les étudiants réguliers à temps complet, est fixée au mardi et au mercredi de la première semaine complète du mois de septembre. L'étudiant doit s'en tenir au jour — mardi ou mercredi — que l'Université a déterminé pour sa faculté.

Art. 9 — Inscription tardive

L'étudiant qui s'inscrit après la date ultime déterminée pour sa faculté doit payer une amende de cinq dollars (\$5) pour le premier jour de retard et de deux dollars (\$2) par jour additionnel, jusqu'à concurrence d'un maximum de quinze dollars (\$15). Après une semaine de retard, l'étudiant est refusé, à moins que le vice-recteur académique, après consultation avec qui de droit, n'en décide autrement.

**ÉTUDIANT RÉGULIER
À TEMPS PARTIEL**

Art. 10 — Admission de l'étudiant régulier à temps partiel

1 — Le candidat qui demande pour la première fois son admission à l'Université de Sherbrooke, même si c'est comme étudiant régulier à temps

partiel, doit remplir la formule DA-1, fournir tous les documents énumérés à l'article 1, 1^e et subir, s'il y a lieu, l'examen d'admission selon l'article 4.

2 — L'étudiant régulier à temps partiel, même s'il demande l'admission pour la première fois, n'a pas à verser le droit de cinq dollars (\$5) mentionné à l'article 3, 1^e.

3 — Conformément à l'article 1, 2^e, l'étudiant régulier à temps partiel doit, lui aussi, s'il est déjà inscrit à l'Université, faire une demande expresse de réadmission (formule DA-3) pour chacune des sessions de cours auxquelles il veut prendre part.

4 — Le candidat qui demande l'admission ou la réadmission comme étudiant régulier à temps partiel doit faire parvenir sa demande au Secrétariat général, au plus tard, le 31 août pour la session du premier semestre, le 30 novembre pour la session du second semestre, et le 31 mai pour la session d'été.

Art. 11 — Établissement du dossier et réponse du Secrétariat général

Les dispositions des articles 5 et 6 s'appliquent en tout point aux candidats qui demandent l'admission ou la réadmission comme étudiants réguliers à temps partiel.

Art. 12 — Inscription de l'étudiant régulier à temps partiel

1 — L'étudiant régulier à temps partiel qui a reçu son avis officiel d'admission ou de réadmission, doit d'abord établir la liste exacte et complète des cours qu'il entend suivre, et faire approuver cette liste par sa faculté.

2 — Il doit ensuite, pour chacune des sessions auxquelles il prend part, faire son inscription au Secrétariat général, en personne ou par écrit : il s'acquitte alors de ses frais de scolarité, à raison de dix-huit dollars (\$18) du crédit, et reçoit le feuillet IC-2, qui atteste de son droit à suivre tel ou tels cours.

Art. 13 — Date ultime de l'inscription

Chaque faculté qui offre des cours réguliers aux étudiants à temps partiel détermine, après entente avec le Secrétariat général, la date ultime de l'inscription pour chacune des sessions de ces cours; en règle générale, la session du premier semestre et celle du second semestre commencent aux mêmes dates pour tous les étudiants réguliers, qu'ils soient à temps complet ou à temps partiel. L'étudiant est tenu d'observer les dates d'inscription fixées.

Art. 14 — Inscription tardive

Après la deuxième séance de toute série de cours réguliers, l'inscription d'un étudiant à temps partiel est normalement refusée; si, par exception, elle est accordée, l'étudiant doit payer une amende de cinq dollars (\$5).

ÉTUDIANT LIBRE

Art. 15 — Admission de l'étudiant libre

1 — Le candidat qui demande pour la première fois son admission à l'Université de Sherbrooke, même si c'est comme étudiant libre, doit remplir la formule DA-1 (qu'il peut obtenir du Secrétariat général ou du Service d'Extension d'une faculté). Cette formule, dûment remplie, est remise directement au secrétariat de l'Extension dans les délais fixés par ce service. Elle doit être accompagnée des documents suivants :

— un certificat de naissance;

— quatre photographies conformes aux indications du paragraphe b de l'article 1, 1^e;

— le dossier scolaire des quatre dernières années d'études régulières que le candidat a suivies; ce dossier doit être établi, le plus possible, selon le modèle décrit au paragraphe d de l'article 1, 1^e.

2 — L'étudiant libre, même s'il demande l'admission pour la première fois, n'a pas à verser le droit de cinq dollars (\$5) mentionné à l'article 3, 1^e.

3 — Une fois inscrit à l'Université, l'étudiant libre n'a pas à renouveler sa demande d'admission, à moins qu'il ne décide de s'inscrire comme étudiant régulier; dans ce cas il doit observer les prescriptions des articles 1 à 9 ou 10 à 14, selon qu'il se propose d'étudier à temps complet ou à temps partiel.

4 — La réponse officielle de l'Université à la demande d'admission comme étudiant libre est communiquée au candidat par les soins de l'Extension.

Art. 16 — Inscription de l'étudiant libre

1 — L'étudiant doit d'abord établir la liste exacte et complète des cours qu'il entend suivre, et faire approuver cette liste par le directeur de l'Extension.

2 — Il doit ensuite, pour chacune des sessions auxquelles il prend part, s'inscrire au secrétariat de l'Extension, en personne ou par écrit : il s'acquitte alors de ses frais de scolarité à raison de dix-huit dollars (\$18) du crédit.

Art. 17 — Date ultime de l'inscription

L'Extension détermine la date ultime de l'inscription pour chacune des trois sessions de cours, i.e. la session du premier semestre (qui commence en septembre ou octobre), la session du second semestre (qui commence en janvier ou février), et la session d'été (qui commence en juin ou juillet). L'étudiant est tenu d'observer les dates d'inscription fixées par l'Extension.

Art. 18 — Inscription tardive

Après la deuxième séance de toute série de cours, l'inscription d'un étudiant libre est normalement refusée; si, par exception, elle est accordée, l'étudiant doit payer une amende de cinq dollars (\$5).

Art. 19 — Approbation du Secrétariat général

A chaque session de cours, une fois terminée la période de l'inscription, le directeur de l'Extension de chaque faculté communique au Secrétariat général la liste complète des étudiants libres. Le Secrétariat général vérifie cette liste et, s'il y a lieu, l'approuve; les candidats peuvent alors recevoir leur carte d'étudiant. Aucun étudiant libre ne sera considéré comme inscrit s'il n'a pas reçu cette approbation du Secrétariat général.

**DISPOSITIONS
COMPLÉMENTAIRES**

Art. 20 — Propriété du dossier d'admission

Tous les documents soumis au Secrétariat général à l'occasion d'une demande d'admission deviennent et demeurent la propriété de l'Université de Sherbrooke.

Art. 21 — Avis de départ

1 — Tout étudiant qui abandonne ses études avant la fin de la session à laquelle il s'est inscrit, doit en avertir par écrit le secrétaire de sa faculté ou le secrétaire de l'Extension, selon le cas. Cet avis de départ (formule AD-1) est alors transmis sans retard au Secrétariat général.

2 — Les droits de scolarité ne cessent de courir qu'à compter de la date de l'avis de départ.

Art. 22 — Remboursements

Au reçu de l'avis de départ, le Trésor détermine la portion remboursable des frais versés par l'étudiant, selon les normes suivantes :

a) En toute circonstance il est retenu une somme de vingt-cinq dollars (\$25) pour frais généraux d'administration; cette retenue est de dix dollars (\$10) dans le cas des étudiants de l'École normale.

b) Les déboursés pour l'A.G.E.U.S. (\$12) et pour les sports et loisirs (\$20) ne sont plus remboursables après le 15 novembre.

c) Compte tenu des deux normes précédentes, les remboursements sont calculés d'après le nombre de semaines écoulées depuis le début d'une session, c'est-à-dire d'un semestre ou d'une session d'été.

d) Aucun remboursement n'est accordé après dix semaines écoulées dans le premier ou le second semestre; pour les étudiants de l'École normale, ce délai est porté à quatorze semaines

Art. 23 — Changement de faculté

Si, après avoir fait son inscription, un étudiant désire changer de faculté, lui-même et le secrétaire de sa faculté devront remplir les formalités de l'avis de départ (article 21); de plus, l'étudiant devra remplir de nouveau la

formule de demande d'admission (DA-1), et la remettre au Secrétariat général; celui-ci communiquera cette nouvelle demande d'admission au secrétaire de la faculté où l'étudiant désire maintenant s'inscrire, ainsi que copie des pièces pertinentes du dossier d'admission; enfin, si cette dernière faculté recommande l'admission, le Secrétariat général inscrit officiellement le candidat à sa nouvelle faculté.

Art. 24 — Inscription dans plus d'une faculté

1 — L'étudiant régulier ne peut normalement s'inscrire que dans la faculté qui décerne le grade auquel il aspire.

2 — Certains programmes d'études peuvent être conjoints, en ce sens qu'ils comportent, en tout ou en partie notable, le programme régulier d'une faculté distincte de celle qui décerne le grade auquel l'étudiant aspire. Dans ce cas, la faculté qui décerne le grade doit soumettre le dossier d'admission à la faculté participante, et elle ne peut recommander au Secrétariat général l'admission du candidat que si la faculté participante a donné son approbation.

3 — Il peut arriver exceptionnellement qu'un étudiant régulier veuille suivre dans une autre faculté certains cours qui ne font pas normalement partie de son programme. Aucune faculté ne peut admettre un tel étudiant à moins qu'il ne présente une autorisation écrite du secrétaire de sa faculté. Cette autorisation ne peut être accordée qu'après entente avec le Secrétariat général et le Trésor.

Art. 25 — Sanction pour délit

L'article 69 des Statuts se lit comme suit :

1 — Si un élève commet quelque délit, il est réprimandé, ou éloigné pour quelque temps, ou expulsé définitivement, selon la gravité de la faute qu'il a commise.

2 — La suspension ou l'expulsion dont il est question dans le paragraphe précédent sont réservées au Conseil d'Administration.

DROITS À ACQUITTER

1 • Scolarité

Toutes les facultés	\$485.00
L'École normale	\$170.00

Ces montants comprennent tous les frais, sauf la contribution à l'Association des Étudiants qui est de \$12.00.

Le montant payable le jour de l'inscription est de \$40.00 pour les étudiants des facultés et de \$25.00 pour ceux de l'École normale. Le solde, soit \$460.00 (faculté) ou \$160.00 (École normale) est payable en deux versements égaux, le premier à l'entrée et le second en février.

Pour tout retard dans le paiement de ces droits, les étudiants qui ne sont pas entendus d'avance avec le trésorier sont passibles de suspension et, en ce cas, soumis aux règlements concernant la fréquentation des cours.

2 • Certificats et diplômes :

Baccalauréat ès Arts	\$10.00
Certificat en Pédagogie	10.00
Baccalauréat en Pédagogie	20.00
Licences (Sciences de l'Éducation)	20.00
Licence en Droit	20.00
Baccalauréat et Maîtrise en Commerce	20.00
Baccalauréat et Maîtrise en Sciences	20.00
Baccalauréat en Culture religieuse	20.00

L'étudiant régulier à plein temps qui s'inscrira après la date ultime prévue pour l'inscription devra payer la somme de \$5.00 pour le premier jour de retard et la somme de \$2.00 par jour additionnel jusqu'à concurrence du montant global de \$15.00. Après une semaine de retard l'étudiant est refusé et son cas est porté au vice-recteur académique qui en jugera avec qui de droit.

**BOURSES
DU
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
PRÊT-BOURSE**

Avantages : Maximum de \$300 pour étudiants résidents (Sherbrooke et environs immédiats).
Maximum de \$500 pour étudiants non-résidents.
Remboursable à 40% de la valeur.

Conditions : Résider dans la province de Québec depuis 2 ans avant l'admission à l'institution. Être dans l'impossibilité d'entreprendre ou de continuer son cours sans cette aide.
Faire sa demande avant le 30 septembre.

Pour les formules, s'adresser à :

Service de l'Aide aux Étudiants,
Ministère de l'Éducation,
Hôtel du Gouvernement,
Québec 4.

M. l'abbé Antoine Sirois, secrétaire général, est le représentant de l'Université au Comité des Bourses.

Adresse : Le Secrétaire général,
Université de Sherbrooke,
Cité universitaire, Sherbrooke.

PRÊT

Ce prêt se demande sur la même formule que la bourse.

Avantages : Maximum de \$200 pour résidants et \$500 pour non-résidants.
Remboursable deux ans après la fin des études.

Conditions : Recevoir déjà un prêt-bourse et être dans l'impossibilité de continuer ses études sans cette aide.

BOURSES AUX HANDICAPÉS

On obtient des renseignements à ce sujet en s'adressant au :

Service de réadaptation des handicapés physiques,
Ministère de l'Éducation,
9175, rue Saint-Hubert, Montréal.

BOURSE POUR L'ÉCOLE NORMALE

Le Ministère de l'Éducation accorde des prêts-bourses d'un maximum de \$300.00 pour les non-résidants et de \$200.00 pour les résidants. Pour les formules, s'adresser au Service de l'Aide aux Étudiants.

LOGEMENT ET PENSION

L'Université possède, au coeur de la Cité universitaire, sa Maison des étudiants, une hôtellerie de 460 chambres simples. Le prix de location de la chambre est de \$28.00 par mois environ. Les repas peuvent être pris à la cafétéria logée dans le Centre social adjacent à cette Maison (dîner ou souper, \$0.75).

Les étudiants peuvent aussi trouver des pensions recommandables dans le voisinage de l'Université. La direction générale des étudiants tient à jour un service de logement à l'extérieur, à titre d'information, et répond, à ce titre, aux demandes des étudiants. Le prix minimum pour chambre et pension est d'environ \$15.00 par semaine.

Il est aussi possible de louer une chambre chez des particuliers et de prendre ses repas à la cafétéria.

Directeur général : M. Jean GOULET.

Gérant et adjoint au directeur : M. Laurent BIRON.

SERVICE RELIGIEUX

Afin de mieux contribuer à la prise de conscience de la responsabilité religieuse de tout universitaire, l'Université compte quatre aumôniers qui sont chargés d'assurer un ministère pastoral sur le Campus.

Sur semaine et le dimanche, trois messes sont célébrées chaque jour à la chapelle du Centre Social.

On peut toujours s'adresser aux aumôniers à leur bureau respectif.

Différents mouvements d'action apostolique, comme Congrégation mariale, Comité de liturgie, Saint-Vincent-de-Paul, Cours de préparation au mariage, Foyers étudiants, favorisent l'épanouissement personnel de ceux qui participent à ces mouvements et contribuent à porter un témoignage ecclésial sur le plan social.

Pour les élèves de chaque faculté, des cours de formation religieuse sont inscrits à l'horaire régulier. Des livres et des brochures sont à la disposition des étudiants.

AUMÔNERIE :

M. l'abbé Lucien VACHON, B.A., D.Th.

M. l'abbé Bernard BONNEAU, B.Ph., B.Th.

M. l'abbé Laurent LAREAU, B.A., L.Th.

M. l'abbé Fernand LABERGE, B.A., B.Th.

**SECRETARIATS
ET SERVICES
CITÉ UNIVERSITAIRE**

Tous les services 56 9-7431

ÉDIFICE CENTRAL

Bâtiments et terrains postes 327 - 278
Bibliothèque générale poste 356
Imprimerie poste 300
Relations publiques poste 402
Secrétariat général postes 301 - 400
Trésorerie postes 303 - 237

CENTRE SOCIAL

Association générale des étudiants 56 9-6262
Aumônerie générale des étudiants poste 377
Cafétéria 56 9-0544
Direction générale des services et du personnel étudiants poste 441
Placement poste 282
Sports et loisirs poste 276

MAISON DES ÉTUDIANTS

Location des chambres, pensions poste 277 ou 56 9-9361
Librairie 56 9-6939

FACULTÉS

Secrétariats

Arts poste 312
Droit, 174, rue Palais 56 9-9111
Sciences poste 247
Commerce poste 322
Sciences de l'Éducation poste 385
Médecine
Théologie 56 7-5050
École normale poste 305

ORGANISATION ACADÉMIQUE

ARTS

FACULTÉS DISCIPLINES OU ÉCOLES	CONDITIONS D'ADMISSION	DURÉE DU COURS	GRADE
sciences domestiques	11e année : sciences-mathématiques sciences-lettres (avec moyenne de 75%) Versification	4	Baccalauréat en sciences domestiques
Sciences universitaires	11e année : sciences-mathématiques sciences-lettres (examen d'admission) Versification : latin-sciences ou latin-grec (avec moyenne suffisante)	4	Baccalauréat ès arts avec options
	B. Péd.	1	Baccalauréat ès arts
sciences supérieures : français anglais latin histoire géographie économie	B. A.	3	Maîtrise ès arts

DROIT

Sciences juridiques	B. A.	3	Licence en droit
------------------------	-------	---	------------------

SCIENCES

Sciences physico-mathématiques	11e année sciences-mathématiques (après étude du dossier) Préparatoire aux études supérieures (12e) Diplôme d'Institut de Technologie (après étude du dossier) B.A. (section A ou B)	5	Baccalauréat en sciences appliquées
	B.A. (Section C) (examen d'admission)	4	
Sciences physico-mathématiques	11e année sciences-mathématiques (après étude du dossier) Préparatoire aux études supérieures (12e) B.A. (section A ou B)	4	Baccalauréat en sciences avec options
	B.A. (Section C) (examen d'admission)	3	
	B.Sc. (chimie)	1	M.Sc. (chimie)

COMMERCE

FACULTÉS DISCIPLINES OU ÉCOLES	CONDITIONS D'ADMISSION	DURÉE DU COURS	GRADE
Commerce	11 ^e année : sciences-mathématiques sciences-lettres (avec moyenne suffisante)	4	Baccalauréat en commerce
	Rhétorique ou certificat jugé équivalent	2	Baccalauréat en commerce
Commerce : comptabilité adm. d'affaires	B. Sc. Com. B. Com.	2	Maîtrise en commerce options : adm. d'affaires comptabilité
	B. A. B. Péd.	3	

MÉDECINE

En voie d'organisation

THÉOLOGIE

Théologie	B. A.	4	Baccalauréat en théologie
Institut de Culture religieuse	B. A. B. Péd. Br. A ou l'équivalent	3 temps partiel	Diplôme ou baccalauréat en culture religieuse

SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Pédagogie	B. A. ou l'équivalent (examen d'admission)	1	Baccalauréat en pédagogie
	Rhétorique (65%) ou 2 ^e année du Br. A. (70%) (examen d'admission)	2	
Enseignement secondaire	B. A. ou B. Péd. (examen d'admission)	2	Certificat en enseignement
		3	Licence en ensei- gnement secondaire
	B. A. et B. Péd. (examen d'admission)	1	Certificat en enseignement
		2	Licence en ensei- gnement secondaire

FACULTÉS DISCIPLINES OU ÉCOLES	CONDITIONS D'ADMISSION	DURÉE DU COURS	GRADE
	M. A. ou L. ès L. (après étude du dossier) (examen d'admission)	1	Certificat d'aptitudes pédagogiques en enseignement secondaire (Capes)
Éducation physique	Rhétorique (65%) (examen d'admission)	3	Baccalauréat en pédagogie (en éducation physique)
	B. A. ou B. Péd. ou Br.A (examen d'admission)	2	
Psychologie scolaire	B. Péd. (70%) ou B. A. (examen d'admission)	3	Licence en psychologie scolaire
Psychopédagogie de l'enfance inadaptée	Rhétorique (65%) ou une 2 ^e année du Br. A (70%) (examen d'admission)	4	Licence en psychopédagogie de l'enfance inadaptée
	B. A. B. Péd. (examen d'admission)	3	
	B. Péd. et Dipl. éduc. des inadaptés B. Péd. (Br. A) avec option en déficience mentale ou Mésadaptés (examen d'admission)	2	
	11 ^e année : sciences-mathématiques (70%) sciences-lettres (70%) ou versification être âgé de 20 ans au moins (examen d'admission)	3	Certificat en psychopédagogie de l'enfance inadaptée

ÉCOLE NORMALE

École normale (hommes)	11 ^e année : sciences-mathématiques sciences-lettres Versification (minimum : 75%)	4	Brevet A et baccalauréat en pédagogie
	Belles-Lettres (latin-sciences)	3	
	Rhétorique ou 2 ^e année du Collège universitaire	2	
	B. A.	1	

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ

La Bibliothèque de l'Université a pour mission de constituer la collection de tout le matériel bibliographique susceptible d'appuyer l'effort académique de l'Université, et de promouvoir la diffusion la plus large et la plus efficace possible de ce matériel auprès des professeurs et des étudiants.

ORGANISATION

La Bibliothèque de l'Université comprend actuellement la Bibliothèque générale et les quatre bibliothèques des facultés de Commerce, de Droit, des Sciences et des Sciences de l'Éducation.

La Bibliothèque générale assure les services administratifs et techniques pour toutes les bibliothèques. Des "Comités de Bibliothèque", formés dans chaque faculté, assistent la Bibliothèque générale dans le choix des acquisitions. Le système de classification en usage est celui de la "Library of Congress" (Washington, U.S.A.), qui est maintenant adopté dans la majorité des universités nord-américaines.

Les locaux de la Bibliothèque générale peuvent contenir 300,000 volumes. Plus de 500 sièges sont répartis entre les salles générales de lecture et de consultation, les salles spéciales de cours, de séminaires, de documents spéciaux, etc., et les cabinets particuliers de travail. Les usagers ont libre accès à la majeure partie des collections, tant à la Bibliothèque générale que dans les bibliothèques de faculté, dont les locaux peuvent contenir un total d'environ 100,000 volumes.

PRÊT ET CONSULTATION

Les services de la Bibliothèque sont d'abord destinés aux professeurs, au personnel et aux étudiants de l'Université, mais le public extérieur intéressé peut aussi y avoir accès, dans certaines limites. Un système de prêts entre bibliothèques permet d'élargir ces services et de les échanger avec ceux d'autres Universités.

Le titre de professeur, de membre du personnel, et le titre d'étudiant régulièrement inscrit, attesté par une carte officielle d'inscription, confère le droit d'emprunter pour une durée de trois semaines les ouvrages qui ne font pas l'objet de restrictions spéciales (ouvrages de référence, périodiques, livres réservés, etc.) La durée du prêt peut être prolongée ou abrégée pour des cas spéciaux. Les règlements du prêt sont sanctionnés par des amendes qui sont perçues par la Trésorerie au même titre que les autres frais encourus à l'Université par les étudiants ou les professeurs.

Sur entente avec la direction des études de chaque faculté, la Bibliothèque dispense des cours d'initiation aux étudiants, pour faciliter l'accès aux collections et pour en promouvoir l'usage.

HEURES DE SERVICE

- 1 — Pendant l'année académique et les cours d'été :
du lundi au jeudi : de 9 h. a.m. à 10 h. p.m.
le vendredi : de 9 h. a.m. à 6 h. p.m.
le samedi : de 9 h. a.m. à 5 h. p.m.
- 2 — Pendant les vacances :
du lundi au vendredi : de 9 h. a.m. à 5 h. p.m.
- 3 — La Bibliothèque est fermée aux jours chômés.

PERSONNEL PROFESSIONNEL

Administration

Surintendant : M. l'abbé Daniel CROTEAU, B.A., Dipl. Bibl.

Bibliothécaire en chef : M. Germain BÉLISLE, B.A., B.Ph., B. ès Sc. Bibl.

Service de consultation et de prêt

Chef du service : M. André CHÉNIER, B.A., B.Ph., B. ès Sc. Bibl.

M. André CASTONGUAY, B.A., B.Ph., B. Bibl.

M. Gaétan ROY, B.A., B.Ph., B. ès Sc. Bibl.

Service des achats

Chef du service : M. Guy NORMAND, B.A.

Service des acquisitions

Chef du service : M. Andrzej H. MROZEWSKI, B. ès Sc. Bibl., M.A.
(Et. Slaves) (Montréal)

M. Paul-H. CÔTÉ, Dipl. Bibl.

Service du catalogue

Chef du service : M. Georges CHARTRAND, Dipl. Bibl.

Mlle Marie DELORME, B.A., B. Bibl.

M. Gilles CHAPUT, B.A., B. ès Sc. Bibl.

ORGANISMES DIVERS

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ANCIENS

L'Association générale des Anciens de l'Université de Sherbrooke fut officiellement fondée le 14 octobre 1961 lors du premier conventum général des Anciens.

L'Association a pour but de favoriser la fraternité et la coopération entre les anciens de l'Université, de promouvoir les meilleurs intérêts de l'Université, de resserrer les liens entre les anciens et leur Alma Mater et de veiller au progrès de l'éducation au niveau universitaire.

ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE CARRIÈRE

Une association est constituée parmi les professeurs de l'Université de Sherbrooke sous le nom de : « L'Association des Professeurs de Carrière de l'Université de Sherbrooke ».

L'Association a pour but :

- a) de favoriser les rencontres entre les professeurs des diverses facultés ou écoles;
- b) de veiller aux intérêts et au bien-être des professeurs;
- c) de sauvegarder l'éthique professionnelle et la liberté académique;
- d) de collaborer avec les autres associations ayant des objectifs similaires, notamment les associations nationale et internationale de professeurs d'université.

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS

L'Association Générale des Étudiants de l'Université de Sherbrooke (AGEUS) agit en qualité de seul conseil représentatif et exécutif de l'ensemble de ses membres. Entre autres fonctions, elle organise les loisirs des étudiants : société des concerts, ciné-club, journal, débats oratoires, théâtre, sports . . . , et les représente au sein d'organismes tant nationaux qu'internationaux.

CONSEIL ATHLÉTIQUE

Le Conseil athlétique, formé de représentants de l'administration, de l'association des professeurs, de l'association des anciens et de l'association des étudiants, a pour but :

- a) d'établir les directives générales pour les activités interuniversitaires et interfacultés à l'Université de Sherbrooke;
- b) d'établir la réglementation de participation des étudiants;
- c) d'étudier le budget présenté par le Directeur des sports;
- d) de faire rapport annuel au Conseil d'Administration;
- e) d'approuver le choix des instructeurs des équipes interuniversitaires;
- f) de prendre part aux projets de locaux et terrains athlétiques de l'Université de Sherbrooke.

SERVICE DE PLACEMENT UNIVERSITAIRE

Le Service de placement a pour objet d'aider les étudiants, les finissants et les diplômés à se trouver des situations temporaires ou permanentes.

Le bureau du Service National de Placement est logé au Centre Social.

LES CORPS-ÉCOLES D'OFFICIERS CANADIENS À L'UNIVERSITÉ

Le Département de la Défense nationale met à la disposition de l'étudiant universitaire deux programmes distincts qui conduisent à un brevet d'officier dans la marine ou l'armée.

Les réserves (U.R.T.P. — C.E.O.C.)

Les plans U.R.T.P. (aviation) et C.E.O.C. (armée) sont spécialement agencés pour l'étudiant qui désire acquérir une formation militaire, posséder une position d'été assurée avec salaire d'officier, recevoir une formation de chef, obtenir une commission d'officier. Ces avantages sont à la portée de la main de tout universitaire, qui peut en tout temps se désister de cette obligation.

Le service régulier (R.O.T.P.)

Le plan R.O.T.P. (armée, marine et aviation) offre tous les avantages du plan U.R.T.P. et C.E.O.C., et de plus une aide financière régulière est donnée aux étudiants universitaires. L'universitaire reçoit \$128. par mois à titre de solde et d'indemnité de subsistance. Tous les frais de scolarité et les autres frais universitaires sont payés en plus des soins médicaux et dentaires. L'étudiant qui veut bénéficier de ce plan doit servir, ses études une fois terminées, trois ans dans les forces régulières.

CENTRE DE RECHERCHE D'AMIANTE

L'Université de Sherbrooke et l'Association des Producteurs d'Amiante du Québec (Q.A.M.A.) ont annoncé, le 7 avril 1961, la fondation d'un laboratoire de contrôle de la fibre d'amiante. Ce laboratoire, maintenant logé dans la faculté des Sciences, procède à la vérification et à la recherche.

Directeur : M. Jean-Jacques PARÉ, B.A., B.ScA., D.I.C. (Londres), Ing.P.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

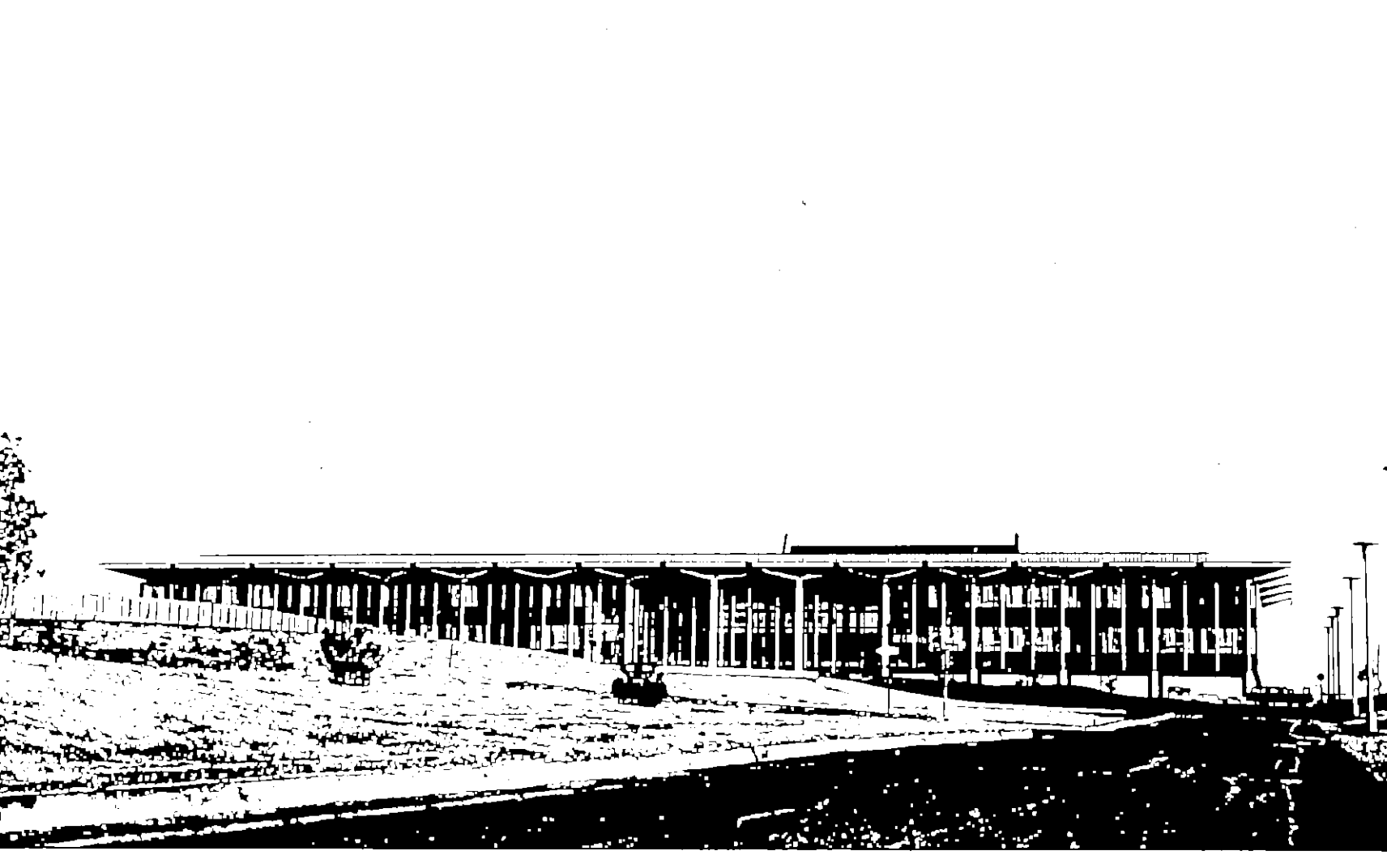
La Société d'Archéologie de Sherbrooke, fondée le 29 septembre 1958, a été incorporée en janvier 1961. Elle a pour but de développer l'archéologie dans le Québec. Ses membres font des fouilles dans toute la province pour découvrir les vestiges des civilisations précolombiennes, indiennes et autres. Elle a à son crédit nombre de découvertes intéressantes. L'Université coopère en mettant à la disposition de la société des conférenciers et des locaux.

INSTITUT INTERNATIONAL DES AFFAIRES AFRICAINES

Institut annexé à l'Université dont le but principal est de favoriser les relations entre les pays d'Afrique et le Canada.

Il voit entre autres à faire connaître l'Afrique aux Canadiens et à faciliter la venue d'étudiants africains au pays.

Directeur général : M. Michel STRUELENS, L.Sc.Com. et Cons. (Anvers)



FACULTÉS ET ÉCOLES

FACULTÉ DES ARTS

FACULTÉ DE DROIT

FACULTÉ DES SCIENCES

FACULTÉ DE COMMERCE

FACULTÉ DE MÉDECINE

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

**FACULTÉ DES SCIENCES
DE L'ÉDUCATION**

ÉCOLE NORMALE

FACULTÉ DES ARTS



FACULTÉ DES ARTS

BUT

La tâche propre de la faculté des Arts est de conduire les étudiants à la possession d'un savoir scientifique dans le domaine des sciences dites « humaines » : langues et littérature, philosophie, sciences sociales; trois étapes mènent progressivement à l'obtention de ce résultat : le baccalauréat ès arts (B.A.), la maîtrise ès arts (M.A.), le doctorat (Ph.D.).

La faculté des Arts exerce aussi sa juridiction sur un certain nombre d'écoles affiliées ou annexées.

DEGRÉS

La faculté dispense actuellement chez-elle les cours conduisant à la maîtrise ès arts et au baccalauréat ès arts; elle dispense aussi un certain nombre de cours post-scolaires.

MAÎTRISE ÈS ARTS

PROGRAMME

Des cours préparatoires au grade de la maîtrise ès arts sont offerts dans les disciplines suivantes : le français, le latin, l'anglais, l'histoire, la géographie et l'économie. La faculté ajoutera plus tard les autres disciplines qui relèvent du domaine des lettres et des sciences de l'homme. Comme ces cours débudent, il reste encore plusieurs points à déterminer dans le programme et les règlements.

DURÉE

Le temps normalement requis pour satisfaire aux exigences de la maîtrise est de trois ans. Cependant les horaires sont disposés de manière à permettre que les 60 crédits de cours soient terminés à la fin de la deuxième année. L'étudiant doit rédiger un mémoire. Les exigences des cours à temps partiel sont les mêmes que celles des cours à temps complet.

Ces cours à temps partiel en maîtrise sont dispensés à l'Université même le samedi matin de 8 h. 30 à 11 h. 30.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le candidat à la maîtrise ès arts doit être porteur d'un baccalauréat ès arts préparatoire aux études supérieures. Si le dossier académique atteste certaines faiblesses, l'Université peut refuser la candidature, ou imposer un

examen d'admission ou des cours de récupération. Les bacheliers en pédagogie sont soumis à des conditions spéciales, tel un programme de récupération. Il en sera de même pour les porteurs d'autres baccalauréats spécialisés.

BACCALAURÉAT ÈS ARTS COLLÈGE UNIVERSITAIRE

BUT

Le Collège universitaire offre aux finissants des écoles secondaires tant classiques que scientifiques la formation préalable aux études supérieures ou aux études professionnelles de niveau universitaire.

PROGRAMME

Le cours conduisant au B.A. comporte certaines options, surtout dans son dernier cycle de deux ans où il y a insistance soit sur les langues, soit sur les sciences sociales, soit sur les sciences pures. Ce cours dure quatre ans.

CONDITIONS D'ADMISSION

Versification : ou 11^e sciences-lettres, sciences-mathématiques avec dossier suffisant et examen d'admission.

On peut accéder aux deux dernières années, dites de philosophie, après une rhétorique réussie dans un autre collège.

COURS POST-SCOLAIRES

1. — Cours du baccalauréat ès arts pour adultes, "D".
2. — Cours du baccalauréat ès arts préparatoires aux études supérieures, préparant plus immédiatement aux cours de maîtrise (et de licence).
3. — Cours spécial d'anglais.
4. — Cours de culture pour le passage du brevet « B » au brevet « A ».
5. — Cours d'été.

Les cours précédemment mentionnés se donnent ordinairement en juillet. A ceux-ci, il faut ajouter les cours sur l'alcoolisme.

Voir section « cours d'extension et cours à temps partiel » pour plus de détails sur la nature des cours, l'horaire et les centres de diffusion.

CONSEIL

Doyen : Dr Jean-Marie ROY, B.A., D.E.S. (Laval), D. d'U. (Géogr.) (Grenoble)

Vice-doyen : M. l'abbé Louis-Philippe SAINT-MARTIN, B.A., L. ès L. (Montréal)

Secrétaire : Dr Pierre-Yves PARADIS, B.A., L.Ph. (Laval), D.Ph. (Angélique)

Conseillers :

Dr Roger BERNIER, B.A., B.Sc.Soc., L.Ph. (Laval), D.Ph. (Angélique)

Rév. Père Émile BOUVIER, s.j., M.A. (Écon.) (Boston), Ph.D. (Georgetown),
L.Th., D.Ph. (Imm.-Conc., Montréal)

M. Guy BROSEAU, B.Ph., L.Ens., M.A. (Latin) (Sherbrooke)

M. l'abbé Charles ÉLIE, M.A., L. ès L. (Laval)

M. l'abbé Germain LAVALLÉE, M.A., L. ès L. (Montréal)

M. l'abbé Maurice LEMIRE, B.A., L.Th. (Montréal), L. ès L. (Paris),
D.E.S. (Laval)

M. l'abbé Fernand ROUILLARD, B.A., B.Péd., B.Sc. (Math.)

Rév. Soeur MARIE-ERNESTINE, f.c.s.c.j., B.A., L.Péd. (Montréal),
D. d'U. (Franç.) (Paris)

Dr Basil SPIRIDONAKIS, M.A. (Hist.) (Columbia), D. d'U. (Hist.) (Paris)

Dr Ronald SUTHERLAND, M.A. (Angl.) (McGill), Ph.D. (Angl.)
(Glasgow et Wayne)

CORPS PROFESSORAL

Département de Français

Professeurs adjoints

M. l'abbé Maurice LEMIRE, B.A., L.Th. (Montréal), L. ès L. (Paris),
D.E.S. (Laval), directeur

M. André BAZINET, B.Péd., M.A. (Franç.) (Montréal)

M. Jacques BLAIS, B.A., L. ès L., D.E.S. (Franç.) (Laval)

M. Léo BRODEUR, Dipl. Péd., M.A. (Franç.) (Laval)

M. Jean-Marie DOUTRELOUX, L. Philol. romane, Agrégation ens.
sec. sup. (Louvain)

M. Pierre-Paul RIOUX, Br. A, B.Péd., L.Or., L. ès L. (Laval)

Chargés d'enseignement

M. Yves de MARGERIE, M.A., L. ès L. (Laval)

M. Louis PAINCHAUD, M.A. (Ling.) (Montréal)

Dr Isabel POMERANTZ, L. ès L. (Montpellier), Ph.D. (Ling.) (Montréal)

Département de Philosophie

Professeurs agrégés

- Dr Roger BERNIER, B.A., B.Sc.soc., L.Ph. (Laval), D.Ph. (Angélique), directeur
Dr Pierre-Yves PARADIS, B.A., L.Ph. (Laval), D.Ph. (Angélique),
directeur de l'extension

Professeurs adjoints

- M. Léon CHARETTE, L.Ph., M.A. (Ph.) (Ottawa)
M. Jean GOULET, B.A., B.Péd., L.Ph. (Ottawa)
M. Pierre MERCIER, B.A., B.Ph. (En congé d'études)
Dr Louis VALCKE, D.Ph., LL.D. (Louvain)

Chargés d'enseignement

- M. Maurice GAGNON, B.A., L.Ph. (Ottawa)
M. Michel LACOMBE, B.A., L.Ph. (Ottawa)

Département de Latin

Professeur adjoint

- M. Guy BROSSEAU, B.Ph., L. Ens., M.A. (Latin) (Sherbrooke), directeur

Chargé d'enseignement

- M. Pierre COLLINGE, LL.D. (Liège)

Chargé de cours à plein temps

- M. André BÉDARD, B.A., B.Th., L.Ph. (Imm.-Conc., Montréal)

Département d'Anglais

Professeurs adjoints

- Dr Ronald SUTHERLAND, M.A. (Angl.) (McGill), Ph.D. (Angl.)
(Glasgow et Wayne), directeur

- Dr C. Gérard CAPPON, M.A., Ph.D. (Latin et Grec) (Yale)

- M. Douglas JONES, M.A. (Angl.) (Queen's)

- Mme Annette SPIRIDONAKIS, L. Ens. (Angl.), L. ès L.,
D.E.S. (Angl.), CAPES (Paris)

Chargés d'enseignement

- M. James McQUILLAN, B.A.

- M. Jean VIGNEAULT, M.A. (Angl.) (Montréal), M.A. (Angl.) (Toronto)

Département d'Histoire

Professeurs adjoints

- Dr Basil SPIRIDONAKIS, M.A. (Hist.) (Columbia), D. d'U. (Hist.) (Paris),
directeur

- M. Jacques GOUGEON, M.A. (Hist.) (Montréal)

- M. J.-Armand PARENT, B.A., L. ès L. (Hist.) (Montréal)

- M. Claude THIBAUT, M.A. (Angl.) (Laval), M.A. (Hist.) (Bishop's)
(En congé d'études)

Chargés d'enseignement

Dr Jean DIMAKIS, Dipl. Hist., Archéol. et Litt. (Athènes), D. en Hist. (Paris)

M. Jean-Guy LAVALLÉE, B.Ph., Cert. ét. sup. (Hist. et Géogr.)

Département de Géographie

Professeur agrégé

Dr Jean-Marie ROY, B.A., D.E.S. (Laval), D. d'U. (Géogr.) (Grenoble), directeur

Professeurs adjoints

Dr Jean-Jacques BOISVERT, M.A. (Géogr.) (Montréal). D. d'U. (Géogr.) (Grenoble)

M. Pierre CAZALIS, L.Sc.Pol. (Toulouse), M.A., D.E.S. (Géogr.) (Laval)

Chargé d'enseignement

M. Richard LAPIERRE, M.A. (Géogr.) (Montréal)

Chargé de cours à plein temps

M. J. André POULIN, B.A., Dipl. Géogr.

Département d'Économique

Professeur titulaire

Rév. Père Émile BOUVIER, s.j., M.A. (Econ.) (Boston),
Ph.D. (Georgetown), L.Th., D.Ph. (Imm.-Conc., Montréal), directeur

Professeur agrégé

M. Armand LEROUX, B.Sc.A., M.A. (Écon.) (Columbia)

Professeur adjoint

M. Claude PICHETTE, B.A., M.Sc.Soc. (Écon.) (Laval) (En congé d'études)

Chargé d'enseignement

M. Gérard-R. PELLETIER, B.A., M.Sc.Soc. (Écon.) (Laval)

Chargés de cours à plein temps

M. Robert FERLAND, B.A., L.Sc.Soc. (Écon.) (Laval)

M. Jacques FORTIN, M.A. (Écon.) (Montréal)

M. Jean-Guy LATULIPPE B.A., L.Sc.Soc. (Écon.) (Laval)

Les cours dans les disciplines autres que celles relevant de la faculté sont donnés par les départements concernés.

Chargés de cours à temps partiel

Me Henri DORION, M.A. (Géogr.), LL.L.

M. Jean DUVAL, B.A., B.Péd.

M. Lucien FORTIN,

M. l'abbé Alphonse LABRECQUE, B.A., L.Ph., L.Th.

M. Claude LAFLEUR, Dipl. Ec. B.-A. (Montréal) et Dipl. apt. péd.,
préposé au service de l'Éducation artistique.

Dr Gilles RITCHOT, M.A., (Géogr.), D. en Géogr. (Strasbourg)

INSTITUTIONS AFFILIÉES
ENSEIGNEMENT CLASSIQUE

a) Niveau secondaire et collégial

Garçons

Le Séminaire de Sherbrooke.
Le Collège Notre-Dame des Servites, Ayer's Cliff.
Le Collège Mont Sainte-Anne, Sherbrooke.
Le Collège d'Alzon, Bury.
Le Séminaire des Vocations tardives, Nicolet.
Le Collège Clarétain, Victoriaville.
Le Séminaire St-Pie X, Sherbrooke.
Le Séminaire Salésien, Sherbrooke.

Filles

Le Collège du Sacré-Coeur, Sherbrooke.
Le Collège Marie-de-la-Présentation, Drummondville.

b) Niveau secondaire

Garçons

L'Externat classique de Lac-Mégantic.
L'Externat classique de Magog.
L'Externat classique d'Asbestos.
L'Externat classique de Sherbrooke.
Le Collège d'Arthabaska.
Le Mont Sacré-Coeur, Granby.
L'École secondaire classique de Bromptonville.
Le Collège de la Société de Saint-Paul.

Filles

Le Mont Notre-Dame, Sherbrooke.
Le Pensionnat Sainte-Victoire, Victoriaville.
L'École secondaire Saint-Joseph, Asbestos.
L'École secondaire Saint-Patrice, Magog.

**CORPS PROFESSORAL
NIVEAU COLLÉGIAL**

Séminaire de Sherbrooke

Recteur :

Mgr Gérard MARCHAND, P.D., B.A., B.Péd., Dipl. Inst. Pie XI

Préfet des études :

M. l'abbé Germain LAVALLÉE, B.A., L. ès L., M.A. (hist.)

Professeurs :

M. l'abbé Paul AUTHIER, B.A., B.Th., B.Péd., Dipl. en Géog.

M. l'abbé Roland BACON, B.A., B.Péd., L.Th., Dipl. de l'Inst. de Past.

M. Ernest BÉLANGER, Br. "A", B.Péd.

M. l'abbé André BELCOURT, B.A., B.Th.

M. l'abbé Lucien BESSETTE, B.A., B.Péd., B.Sc.

M. l'abbé Claude BUREAU, B.A., L.Péd.

M. l'abbé Georges CLOUTIER, B.A., D.Ph.

M. l'abbé Germain DANDENAULT, B.A., D.Th.

M. l'abbé Jacques DOYON, B.A., B.Th., D.Ph.

M. l'abbé Pierre DOYON, B.A., B.Th.

M. Claude DUBOIS, B.A., Br. "A", B.Péd.

M. l'abbé Jacques FILLION, B.A., B.Th.

M. Jean-Louis FORTIER, B.A., Br. "A", B.Péd.

M. l'abbé Marcel FORTIN, B.A., L. ès L.

M. l'abbé Emmanuel FOURNIER, B.A., L.Péd.-let.

M. l'abbé Paul GAGNON, B.A., M.A., L. ès L.

M. l'abbé Denis GRENIER, B.A., Br. sup.

M. Réjean HOULD, Br. "A", B.Péd., M.Ens.

M. l'abbé Lucien JACQUES, B.A., B.Péd.

M. l'abbé Raymond JODOIN, B.A., B.Péd., B. Catéch. L.Th.

M. Maurice JOYAL, B.A.

M. l'abbé Jean-Louis JUTRAS, B.A., D.Th.

M. l'abbé Claude LABRECQUE, B.A., D.Ph.

M. l'abbé Rodolphe LACASSE, B.A., L. ès L., M.A. (angl.)

M. l'abbé Victor LAMONTAGNE, B.A.

M. l'abbé Roland LEBEAU, B.A.

M. Guy MERCIER, B.A.

M. l'abbé Philippe MESSIER, B.A., L. ès Sc.
 M. l'abbé Gérard MIQUELON, B.A., B.Péd.
 M. Denis MOREL, B.A., L.Péd.
 M. l'abbé Raymond-Marie MORIN, B.A.
 M. l'abbé Rodolphe MORISSETTE, B.A., B.Th.
 M. Carl NEUGEBAUER, Cert. en Angl.
 M. l'abbé Gérard PARADIS, B.A.
 M. l'abbé Gérard PATENAUDE, B.A., M.A. (angl.)
 M. Maurice PELLERIN, B.A., B.Péd., L. ès L.
 M. l'abbé Claude PELLETIER, B.A., L.Péd.-let., bibliothécaire
 M. l'abbé Jean-Marie POIRÉ, B.A., L.Péd.-sc.
 Mme Léo PROULX, B.A., Br. "A".
 M. l'abbé Fernand ROUILLARD, B.A., B.Péd., B.Sc.
 M. le Chanoine Arthur SIDELEAU, B.A., L. ès L.
 M. l'abbé Henri-Paul VACHON, B.A.
 M. Pierre de VARENNES, Br. "A", B.Péd.
 M. l'abbé Arthur VEILLEUX, B.A., B.Sc.A., Ing. P.
 M. l'abbé Arthur VILLEMAIRE, B.A., M.A. (angl.)
 Mgr Maurice VINCENT, B.A., L. ès L.
 M. Jacques VINCENT, B.A.

Collège Notre-Dame-des-Servites, Ayer's Cliff

Supérieur :

Père Michel-M. SINCERNY, o.s.m., B.Th., L.Th.

Préfet des études :

Père Etienne-M. GAGNON, o.s.m., B.A., B.Péd.

Professeurs :

Père Anselme-M. DESJARDINS, o.s.m., B.A.

Père Raymond-M. DELISLE, o.s.m., B.Ph., Dipl. Ed. phys.

Père Fernand-M. LABBÉ, o.s.m., Bachelier, L.Ph.

Père Jacques-Philippe-M. LAJEUNESSE, o.s.m., B.Th.

Père Claude-M. PRÉFONTAINE, o.s.m., B.A., B.Ph.

Père Omer VEILLEUX, o.s.m., L.Ph., B.Th.

Collège du Mont Sainte-Anne, Sherbrooke

Supérieur :

Père Patrice WIJSMAN, c.m.m.

Préfet des études :

Père Emile ANDERREGGEN, c.m.m., B.A.

Professeurs :

Père Georges BRUNNER, c.m.m., B.A., L.Péd.

M. l'abbé J. E. DEBLOIS, L.Ph.

M. Roland GALIBOIS, B.A., B.Ph., L.Ph.

M. Jules HÉBERT, B.Péd.

Père Vincent OVERVELDE, c.m.m., B.A.

Collège d'Alzon, Bury

Supérieur :

Père Jean-Paul TROTTIER, a.a.

Préfet des études :

Père Normand BOURDEAU, a.a., B.A., B.Th.

Professeurs :

Père Joseph ARSENAULT, a.a.

Frère Claude GRENACHE, a.a.

Père Joseph-Marie GRENIER, a.a., B.A., S.T.L.

Père Théodore LUSSIER, a.a.

Père Christian MOLITOR, a.a.

Père Roger TOUGAS, a.a., B.A., B.Th.

Séminaire des Vocations tardives, Nicolet

Supérieur :

Mgr Roger CHARLAND, P.A.

Préfet des études :

M. l'abbé Charles ELIE, B.A., L. ès L., M.A.

Professeurs :

M. l'abbé Raymond ANCTIL, B.A., Cert. cat.

M. l'abbé Raymond AUGER, B.A., B.Th.

M. l'abbé Gaston CHARLAND, B.A., B.Péd.

M. l'abbé Jean-Yves FRÉCHETTE, B.A., L.Péd.-Jet.

M. l'abbé Yvon LANGLOIS, B.A., B.Th., M.A.

M. l'abbé Gérard MARIER, B.A., L.Th., D.Ph.

M. l'abbé Jean SAVOIE, B.A., Certs. Math., Chimie, Biol.

Collège Clarétain, Victoriaville

Supérieur :

Père Segundo ALONSO, c.m.f., L.Th., Certs Franç., Anglais

Préfet des études :

Père Michel TOLOSA, c.m.f., B.A., M.A., D.d'U.

Professeurs :

Père Romualdo ARBINA, c.m.f., B.Th.

Père Joseph CODINA, c.m.f., B.Th.

Père Michel PEIX, c.m.f., B.Ph., B.Th.

M. Henri ROBITAILLE, B.A., M.A., Ph.D.

Père José-Miguel SIMON, c.m.f., B.Th.

Père Joseph-Marie VILLARD, c.m.f., B.A.

Séminaire St-Pie X, Sherbrooke

Supérieur :

M. l'abbé Henri ROY, i.s.p.x.

Préfet des études :

M. l'abbé Adolphe TESSIER, i.s.p.x., B.A., B.Th.

Professeurs :

M. Christian BEAULIEU, B.A.

M. Claude GUINDON, B.A., B.Péd.

Collège du Sacré-Coeur, Sherbrooke

Directrice des études :

Sr MARIE-ERNESTINE, f.c.s.c.j., B.A., Br. D.I.P., L.Péd., D. d'U. (litt.)

Professeurs :

M. André BLANCHARD, B.A., L.Ph.

M. l'abbé Antoine CAMBRON, B.A.

Mme Pierre CAZALIS, B.Péd., L. ès L.

Mlle Madeleine LAGUEUX, B.A., L. ès L.

Mme Maurice ROUILLARD, Lic. angl., Br. Ens. sup.

Sr ANDRÉ-DE-JÉSUS, f.c.s.c.j., B.A., M.A., Br. D.I.P.

Sr ST-HUBERT, f.c.s.c.j., B.A., B.Péd.

Sr JEAN-DU-CARMEL, f.c.s.c.j., B.A., Br. D.I.P., L.Péd.

Sr MARIE-BERNARD, f.c.s.c.j., B.A., L.Péd., M.A., Cert. Ling.

Sr STE-MONIQUE, f.c.s.c.j., Br. D.I.P., B.Péd.

Sr MONIQUE-DE-L'EUCARISTIE, f.c.s.c.j., Br. "A", B.Sc.

Sr ST-RENÉ, f.c.s.c.j., B.A., B.Sc., B.Péd., Br. "A", Cert. Math.-phys. et astr.

Collège Marie-de-la-Présentation, Drummondville

Supérieure :

Sr MARIE-GABRIEL-ARCHANGE, Br. D.I.P.

Directrice des études :

Sr MARIE-ANDRÉ-DE-LA-CROIX, p.m., B.A., L.Péd., L. ès Sc.

Professeurs :

M. Clément BENOIT, B.A., M.A.

Mme René BLANCHARD, B.A., B.Sc., B.Péd., High School Lic.

M. l'Abbé Raymond COURCHESNE, B.A., Théologie

M. Louis DUMAS, B.Math.

M. l'Abbé Jean-Yves FRÉCHETTE, B.A., L.Péd., L. ès L.

M. l'Abbé Benoit LEMAIRE, B.A., B.Péd., L.Th.

M. l'Abbé Jean-Charles MILLETTE, B.A., B.Th., B.Péd.

M. Maurice PELLERIN, B.A., B.Péd., L. ès L.

Frère CÔME, D.I.P., B.A., B.Péd.

Sr STE-RACHEL, p.m., B.A., B.Péd.

Sr MARGUERITE-DU-SACRÉ-COEUR, p.m., D.I.P., B.E., M.E.

Sr STE-VÉRONIQUE, p.m., Br. "A", B.Péd.

INSTITUTIONS ANNEXÉES

L'ÉCOLE DES SCIENCES DOMESTIQUES

ORGANISATION

L'École des Sciences domestiques de l'Université de Sherbrooke est sous la direction des religieuses de la Congrégation Notre-Dame. Elle est soumise aux règlements de la faculté des Arts. Le cours conduit au baccalauréat en sciences domestiques et dure quatre ans.

BUT

Le but de l'École est l'enseignement des sciences domestiques aux jeunes filles. Le programme des études, tout en tenant compte des exigences des associations professionnelles reconnues, accorde une place notable aux humanités.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admise à suivre ce cours, l'étudiante doit avoir complété avec succès le cours de versification, celui de la 11e année scientifique ou de la 3e année des instituts familiaux.

CORPS PROFESSORAL

Supérieure :

Sr **SAINTE-LUCIE-DU-ROSAIRE**, c.n.d., B.A., Lic. Péd.

Directrice :

Sr **STE-EUGÉNIE-DE-LA-FOI**, c.n.d., B.Sc.dom., M.Sc., Br. D.I.P., Dt. P.

Professeurs :

M. l'abbé **André BERGERON**, B.A., L.Ph., L.Th.

M. l'abbé **Gérard BLAIS**, B.A., L.Th.

M. l'abbé **Bernard BONNEAU**, B.A., B.Th.

M. l'abbé **Flavien CHARBONNEAU**, B.A., L.Th., Dipl. Litt. et Hist.

M. **Jean-Marie CLICHE**, B.A., B.Sc. (Chimie), M.Sc. (Bio.)

M. **Jacques COULOMBE**, B.Sc. (Chimie)

M. l'abbé **Aimé DÉSORCY**, B.A., L.Ph., D.Th.

M. **Raymond DESROCHERS**, B.Sc. (Bio.), M.Sc. (Bactér.), Ph.D.

M. **Léopold FAVREAU**, M.Sc. (Bio.)

M. **Paul FOUQUET**, B.A., B.Sc.A.

Mme Bernadette LAMOUREUX, B.Sc.dom.
 M. Raymond LAMOUREUX, B.Com., M.Sc. Comp.
 M. René LÉCUYER, B.A., Lic.Ps.
 Mme Christiane MARTIN, B.Sc. (Chimie)
 Mlle Lise PARADIS, B.Sc.dom., dt.p.
 Mme Lise ROUSSEAU, B.Sc.dom., dt.p.
 Sr ST-ADRIEN-DE-MARIE, B.Sc.dom., M.Adm., dt.p. Alim.
 Sr STE-CROIX, B.Sc. (nutr.), M.Sc. (nutr.), dt.p.
 Sr STE-MARIE-MARTHE, Dipl. sup. D.I.P.
 Sr STE-PAULE-DE-JÉSUS, B.Sc.dom., dt.p.
 Sr ST-TERENCE, B.A., M.A., Lic. Dom. Coll. of Music
 Sr STE-YOLANDE, B.Sc.dom., dt.p.
 M. Georges STEBEN, B.A., B.Péd., Lic. Péd., M.Ens. (Math.)
 M. Jean-Pierre TREMBLAY, B.A., M.D.
 M. l'abbé Lucien VACHON, B.A., L.Th., D.Th.
 M. l'abbé Gilles VÉRONNEAU, B.A., Lic. Sc. nat.

L'ÉCOLE D'ARCHIVES MÉDICALES

L'École d'archives médicales est sise à l'hôpital général Saint-Vincent-de-Paul de Sherbrooke. Elle a pour but de donner la formation professionnelle requise à la tenue des archives médicales. Le cours est théorique et pratique, avec participation active au travail régulier du département des archives médicales

La durée du cours est de 50 semaines. L'inscription a lieu le 1er septembre de chaque année. Pour être admis à l'École, il faut être porteur d'un diplôme de 12e année scientifique ou d'un certificat d'immatriculation senior, posséder des connaissances en dactylographie, et avoir un stage pratique de six mois dans un département d'archives médicales.

Directrice : Sr SAINT-GABRIEL LALEMANT, s.g.s.h., i.l., R.R.L.

LES INSTITUTS FAMILIAUX

Ces instituts dispensent un cours d'enseignement supérieur ménager. L'Université de Sherbrooke garde un droit de regard sur leurs programmes et sur leurs examens. Les candidates qui subissent avec succès ces examens reçoivent un diplôme universitaire.

Institut familial et social de Sherbrooke.

Institut familial de Sutton.

Institut familial Mater-Amabilis, Nicolet.

Institut familial Saint-Joseph, St-Hyacinthe.

Institut familial Notre-Dame-du-Foyer, Saint-Aimé-de-Richelieu.

Institut familial Sainte-Marie, Drummondville.

Institut familial Saint-Césaire, Rouville.

L'ÉCOLE D'INITIATION AU SERVICE SOCIAL

Cette école a été organisée en 1956, en collaboration avec l'Institut familial et social de Sherbrooke dirigé par les Soeurs de Notre-Dame du Bon Conseil, à l'intention des personnes qui s'intéressent à l'un ou l'autre des secteurs du vaste champ du bien-être et de l'assistance. On peut s'y inscrire soit pour profiter de l'information que procurent ces cours ou pour y recevoir une préparation au travail dans un organisme social, à titre d'aide social. Les travailleurs bénévoles des oeuvres d'assistance trouveraient également profit à suivre ces cours.

L'admission régulière exige qu'on ait complété une onzième année ou l'équivalent. Le conseil de l'école jugera au mérite de l'admission de certains cas particuliers de personnes déjà employées par un organisme de bien-être. Il peut y avoir admission d'auditeurs libres.

Directeur : M. l'abbé Lucien GIRARD, B.A., L.D.C., M.S.S., T.S.P.

Directrice adjointe : Sr Blanche BELLAVANCE, b.c.,
Dipl. I.F.S., Br. D.I.P., Dipl. S.S., T.S.P.

LE SÉMINAIRE SOCIAL PIE XII

Le Séminaire social Pie XII de Nicolet est « un centre d'enseignement qui a pour but de former des apôtres sociaux, compétents et éclairés, par l'enseignement de la doctrine sociale de l'Église, d'une manière méthodique et approfondie, en développant la culture générale, en assurant des bases sérieuses de vie spirituelle ».

Le diplôme de formation sociale s'obtient normalement après trois années d'études à temps partiel. Le cours se donne aussi par correspondance.

Directeur général : M. le Commandeur Léopold PAQUIN, o.s.g.

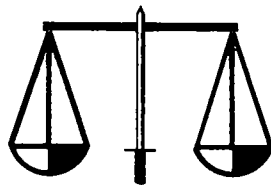
**L'INSTITUT D'ÉTUDES SUR
L'ALCOOLISME**

Pour être admis à suivre les cours d'été sur l'alcoolisme, il faut avoir fait la rhétorique ou la douzième année scientifique, ou encore, posséder un brevet d'enseignement ou un diplôme d'infirmière.

L'ensemble des cours est réparti sur une période de trois ans, à raison de deux semaines de cours par année qui se donnent à la Cité universitaire.

Directeur des études : Père Yvon ISABELLE, o.m.i.

FACULTÉ DE DROIT



FACULTÉ DE DROIT

BUT

La faculté de Droit a pour but de donner une formation juridique générale à ses étudiants et aussi de faire subir à ceux d'entre eux qui aspirent au Barreau et à la Chambre des Notaires un enseignement pratique spécialisé.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le candidat qui désire s'inscrire à la faculté doit être détenteur du baccalauréat ès arts. La faculté se réserve toutefois le droit de ne pas inscrire un candidat même détenteur d'un B.A.

DEGRÉ

La faculté décerne une licence en droit à l'étudiant régulier qui a suivi les cours, les séminaires et les travaux de la faculté en conformité de ses règlements.

La licence est décernée à l'étudiant qui a réussi tous les examens requis par la faculté durant trois années et qui en outre a obtenu au moins les deux-tiers du total des points attribués à l'ensemble des matières.

LICENCE EN DROIT

PROGRAMME

L'enseignement de base est réparti sur une période de trois ans. Cet enseignement, à la fois théorique et pratique, comprend des leçons magistrales données par le personnel enseignant, des conférences données par des maîtres invités et des séminaires qui tendent à faire acquérir aux étudiants une formation juridique plus approfondie.

A la fin de ces trois premières années, un diplôme de licencié en Droit est décerné à l'étudiant qui a conservé les notes requises aux examens exigés par la faculté.

Après l'obtention de la licence en Droit, les candidats inscrits au Barreau ou à la Chambre des Notaires suivent pendant une autre année, sous la direction de la faculté et en conformité avec les règlements de ces deux corps professionnels, un entraînement professionnel spécialisé. L'admission définitive à la pratique du Droit reste, toutefois, sous le contrôle du Barreau et de la Chambre des Notaires.

CONSEIL

Doyen : Me Richard CRÉPEAU, B.A., LL.L., (Montréal), C.R.

Vice-doyen : Me Georges SYLVESTRE, B.A., LL.B., (Montréal), LL.D. hon. causa (Montréal).

Secrétaire : Me Marcel GUY, B.A., LL.L. (Laval).

Assistant-directeur des études : Me Paul-Y. MARQUIS, B.A., B.Ph., LL.L. (Laval).

Conseillers :

- Me Maurice DELORME, B.A., C.R.
L'honorable Carrier FORTIN, B.A., LL.L. (Laval), C.R.
Me Chénier PICARD, B.L., LL.L. (Laval), LL.D. hon. causa (Sherbrooke)
Me Jean MELANSON, B.A., LL.L. (Sherbrooke)
M. le juge Jean-Louis PÉLOQUIN, B.A., L.Sc.S., LL.L. (Montréal), C.R.

Doyen fondateur : Me Albert LEBLANC, C.R.

CORPS PROFESSORAL

Professeurs agrégés

Me Richard CRÉPEAU, B.A., LL.L. (Montréal), C.R.

Me Marcel GUY, B.A., LL.L. (Laval)

Me Paul-Y. MARQUIS, B.A., B.Ph., LL.L. (Laval)

Professeurs adjoints

Me Jean-Guy FRÉCHETTE, M.A., L.Ph. (Ottawa), LL.L. (Sherbrooke)

Me Jean MELANSON, B.A., LL.L. (Sherbrooke)

Chargé d'enseignement

Me Guy ARSENAULT, B.A., LL.L. (Sherbrooke)

Chargés de cours à temps partiel

Me Gérald ALLAIRE, B.A., LL.L.

Me Maurice ALLARD, B.A., LL.B.

Me Edmund BARNARD, B.A., L. ès L., LL.L.

Me Claude BEDARD, B.A., LL.L.

Me Léonard BERGERON, B.A., LL.L.

Me Gérard BOUDREAU, B.A., LL.L.

Me Camille CHARRON, B.A., LL. B.

Honorable juge L.-P. CLICHE, B.A., LL.L.

Me Jean CORMIER, B.A., LL.L.

Me Léonce CÔTÉ, B.A., LL.B., C.R.

Me André COUTURE, B.A., LL.L.

Me Maurice DELORME, B.A., C.R.

Honorable juge Gaston DESMARAIS, B.A., LL.L., LL.D. hon. causa
(Sherbrooke)

Me Pierre FOURNIER, B.A., LL.L., LL.M.

Me Jacques LAGASSÉ, B.A., LL.B.

Me René LAGASSÉ, B.A., LL.L.

Me André LANGLAIS, B.A., LL.L.
Me Charles LEBLANC, B.A., LL.B.
Me Jacques O'BREADY, B.A., LL.L.
M. le juge Jean-Louis PELOQUIN, B.A., L.Sc.S., LL.L., C.R.
Me Gilles PINARD, B.A., LL.L.
Me Jean ROUILLARD, B.A., LL.L.
Me Gaston SAVARD, B.A., LL.B.
Me Georges SYLVESTRE, B.A., LL.B., LL.D. hon. causa (Montréal)
Honorable juge Evender VEILLEUX, B.A., L.Ph., LL.L., B.C.L.
Me Dewey ZAOR, B.A., LL.L.

Professeurs invités

Me Jacques BOUCHER, LL.L., (Montréal), D.E.S. (Paris)
professeur, Université de Montréal.
Me Roger CHAPUT, LL.L., D.E.S. professeur, Université d'Ottawa.
Me Donat DEMERS, L. Ph., LL.L. (Laval), professeur, Université Laval
Me Robert LEVÊQUE, LL.B., C.R., secrétaire-trésorier du Barreau de la
Province de Québec.
Me Philippe-Auguste MILLER, B.A., LL.L. (Laval), C.R.
Conseiller juridique au Ministère de l'Éducation.
Me Réginald SAVOIE, LL.L., (Montréal), professeur, Université de Montréal.

Les cours d'Économique, de comptabilité, de placements et valeurs mobilières sont donnés respectivement par les professeurs du département d'Économique et de la faculté de Commerce.

FACULTÉ DES SCIENCES



FACULTÉ DES SCIENCES

BUT

La faculté a pour but de préparer des hommes de science soit dans le domaine des sciences pures : mathématiques, physique, chimie, biologie, soit dans le domaine des sciences appliquées : génie civil, mécanique, électrique.

DEGRÉS

La faculté des Sciences offre les deux cours suivants :

- 1 — Cours de baccalauréat ès sciences appliquées (B.Sc.A.). Options : travaux publics et bâtiments, mécanique, électricité, (cours de cinq ans).
- 2 — Cours de baccalauréat ès sciences pures (B.Sc.).

Options : mathématiques, physique, chimie, biologie, (cours de quatre ans).

BACCALAURÉATS EN SCIENCES PURES ET APPLIQUÉES

PROGRAMME

La première année, sauf pour l'option biologie, est commune à toutes les disciplines, afin de permettre une meilleure orientation des étudiants. En chimie, la spécialisation commence dès la deuxième année, alors que les cours des options mathématiques et physique sont encore communs. L'étudiant-ingénieur choisit sa spécialité dès le début de la troisième année. A ce stage, quelques-uns seulement des nombreux cours sont spécialisés, tandis qu'en sciences pures, il n'y a déjà plus de cours communs. Tout diplômé a la possibilité de poursuivre ses études en vue de l'obtention d'une maîtrise ou d'un doctorat en sciences.

Le programme de deuxième année de biologie est adapté spécialement pour servir de cours pré-médical aux étudiants se destinant à la médecine. Il est bon de noter que cette possibilité n'est offerte qu'aux étudiants détenteurs d'un baccalauréat ès arts.

La direction de la faculté a cru bon de dispenser durant les deux premières années une solide formation dans les matières fondamentales afin de permettre à l'étudiant de mieux assimiler l'enseignement plus spécialisé des dernières années.

La Corporation des Ingénieurs professionnels des provinces de Québec, Ontario, Manitoba, Alberta, Colombie-Britannique, Yukon, Nouveau-Brunswick et Ile-du-Prince-Edouard, accordent une reconnaissance officielle à nos gradués en sciences appliquées.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le candidat doit, pour être admis :

- a) En première année de génie ou de sciences pures (M.P.C.)
 - 1- être porteur d'un diplôme de bachelier ès arts;

- 2- être porteur d'un diplôme de 12^e année scientifique (A), et avoir obtenu une très bonne moyenne;
- 3- ou avoir terminé sa troisième année à un Institut de Technologie, et avoir obtenu une excellente moyenne;
- 4- ou démontrer une formation générale suffisante pour suivre avec avantage le cours d'ingénieur ou de sciences pures.

N.B. Les détenteurs d'un diplôme de 12^e année sciences-lettres ou de 11^e année sciences-mathématiques (nouveau programme) ayant conservé une excellente moyenne pourront, après une étude rigoureuse de leur dossier académique, être admis en 1^{re} année de génie ou de sciences pures (M.P.C.).

- b) En première année de sciences pures (biologie),
 - 1- être porteur d'un diplôme de 12^e année(A) ou (B) (après étude du dossier du candidat);
 - 2- ou démontrer une formation générale suffisante pour suivre avec avantage le cours de biologie;
- c) En deuxième année de sciences pures (biologie), être porteur d'un B.A.
- d) En deuxième année de génie ou sciences pures, être porteur d'un B.A. section C et passer avec succès les examens d'admission.

Tout étudiant désireux de continuer à la faculté des Sciences un cours commencé dans une autre université pourra se prévaloir d'équivalences d'études, qui ne seront accordées qu'après un examen minutieux du programme et du régime d'examens de l'institution dans laquelle le candidat aura commencé ces études.

La faculté des Sciences pourra faire subir des examens d'admission à tout candidat si elle le juge à propos.

CONSEIL

Doyen : M. Michel NORMANDIN, B.Sc.A., A.G., Ing.P.

Vice-doyen : Dr Gérard PELLETIER, B.A., M.Sc. (Chimie) (Ottawa),
D. ès Sc. (Laval)

Secrétaire : M. Jean-Paul CHAMPAGNE, B.Sc.A., Ing. P.

Conseillers :

M. Julien CONSTANTIN, B.A., M.Sc. (Math.) (Montréal)

M. Léopold FAVREAU, M.Sc. (Biochimie) (Montréal)

M. L.-Marc GAUTHIER, B.A., B.Sc.A., Ing. P.

M. Marcel-P. LAFRENIÈRE, B.Sc.A., M.S. (M.I.T.), Ing. P.

Dr Jean-Marc LALANCETTE, M.Sc. (Chimie), Ph.D. (Montréal)

Dr Normand LAROCHELLE, B.A., B.Sc. (Phys.), M.A. (Météo.) (Toronto),
Ph.D. (Phys.) (Montréal)

Dr Robert SAUCIER, B.Sc. (T.M.), M.Sc. (Biologie), Ph.D. (Montréal)

Doyen honoraire : M. Jacques LEMIEUX, Ing. P.

COMITÉ CONSULTATIF

Président : M. Gaétan CÔTÉ, A.G., Ing. P.

Membres :

Dr Ernest MERCIER, Agr.

M. George DICK, Ing. P.

M. Charles LANGLOIS, Ing. P.

M. Karl V. LINDELL, Ing. P.

M. Gaston MAILHOT, Ing. P.

M. Jean-Jacques COULOMBE, Chim. P.

CORPS PROFESSORAL

Département de Biologie

Professeurs adjoints

Dr Robert SAUCIER, B.Sc. (T.M.), M.Sc. (Biologie), Ph.D. (Montréal), directeur

Dr Raymond DESROCHERS, B.Sc. (Biologie), M.Sc. (Bactér.), Ph.D. (Montréal)

M. Albert LEGAULT, B.A., B.Péd., M.Sc. (Biologie) (Montréal),
M.Sc. (Botanique) (Yale)

Dr Louis-C. O'NEIL, B.A., B.Sc.A. (For.), M.Sc. (Ent. for.),
Ph.D. (U. Et. N.-Y.)

M. l'abbé Gilles VÉRONNEAU, B.A., Lic. Sc. nat. (Montréal)

Chargés d'enseignement

Dr Jacques DUNNIGAN, B.A., B.Sc. (Biologie), Ph.D. (Ottawa)

Dr Jacques JUILLET, B.Sc.A. (For.), M.Sc. (For.), Ph.D. (U. Et. N.-Y.)

Département de Chimie

Professeurs adjoints

Dr Jean-Marc LALANCETTE, M.Sc. (Chimie), Ph.D. (Montréal), directeur

Dr Gordon M. BROWN, M.Sc. (Chimie) (Western Ont.), D. ès Sc. (Chimie)
(Laval), D. d'U. (Montpellier)

Dr Aldée CABANA, M.Sc. (Chimie), Ph.D. (Montréal)

M. Jean-Marie CLICHE, B.A., B.Sc. (Chimie), M.Sc. (Biochimie) (Montréal)

Dr Jacques E. DESNOYERS, B.Sc. (Chimie), Ph.D. (Ottawa)

Dr Stanislas JERUMANIS, Lic. Sc. Chim., D. ès Sc. (Louvain)
M. Gaétan LAFLAMME, B.A., M.Sc. (Chimie) (Montréal)
Dr Gérard PELLETIER, B.A., M.Sc. (Chimie) (Ottawa), D. ès Sc. (Laval)
M. Roger SAINT-ARNAUD, B.A., B.Péd., L.Sc. (Chimie) (Montréal)

Chargé d'enseignement

Dr Riccardo MUZZARELLI, Docteur en chimie (Modena)

Département de Physique

Professeurs adjoints

Dr Normand LAROCHELLE, B.A., B.Sc. (Phys.), M.A. (Météo.) (Toronto),
Ph.D. (Phys.) (Montréal), directeur

M. Marcel RISI, B.A., B.Sc. (Phys.)

Chargés d'enseignement

M. Marcel BANVILLE, M.Sc. (Phys.) (U.C.B.)

M. Istvan GAAL, Dipl. de physique (Lorand)

Chargés de cours à plein temps

M. André LEMIEUX, B.Sc. (Phys.)

Mlle Nicole PARAS, L. ès Sc., D.E.S. (Phys.) (Paris), Agrégation

Département de Mathématiques

Professeurs adjoints

M. Julien CONSTANTIN, B.A., M.Sc. (Math.) (Montréal), directeur

M. Jacques ALLARD, B.Sc. (Math.), B.Sc. (Phys.)

M. Jacques BAZINET, B.A., B.Péd., M.Sc. (Math.) (Montréal)

M. Claude BOUCHER, B.A., M.Sc., (Math.) (Montréal)

M. Maurice BRISEBOIS, B.A., M.Sc., (Math.) (Montréal)

M. Bernard COURTEAU, B.A., M.Sc., (Math.) (Montréal)

M. Jean-Paul MARTIN, B.Sc. (Chimie), L.Sc. (Math.) (Montréal),
M.A. (Math.) (Columbia)

Frère Benoît PROVENCHER, s.c., B.A., M.Sc. (Math.) (Montréal),
(En congé d'études)

Chargés d'enseignement

M. André GINGRAS, B.A., B.Sc.A., Ing. P.

M. Claude LAPOINTE, M. Sc. (Math.) (Montréal)

M. Jean-Pierre SAMSON, B.A., L.Sc. (Math.) (Laval)

Département de Génie civil

Professeurs agrégés

M. Marcel-P. LAFRENIÈRE, B.Sc.A., M.S. (M.I.T.), Ing. P., directeur

M. Michel NORMANDIN, B.Sc.A., A.G., Ing. P.

Professeurs adjoints

- M. Paul-Edouard BRUNELLE, M.Sc.A. (Laval), Ing. P.
M. Bernard GALLEZ, Dipl. Génie civil (Louvain), Dipl. Hydraulique (Liège), Ing. P.
M. Claude HAMEL, B.A., B.Sc.A., Ing. P.
M. Gilles JONCAS, M.Sc.A. (Montréal), Ing. P.
M. Maurice MARCIL, B.Sc.A., Cert. C.H.E.C. (Paris), Ing. P.
M. Jean-Jacques PARÉ, B.A., B.Sc.A., D.I.C. (Londres), Ing. P.

Département de Génie mécanique

Professeur agrégé

- M. Louis-Marc GAUTHIER, B.A., B.Sc.A., Ing. P., directeur

Professeurs adjoints

- M. Robert BOISVERT, B.A., M.Sc.A. (Laval), Ing. P.
M. Lucien BOUDREAU, B.Sc.A., Ing. P.
M. Gilles FAUCHER, B.A., M.Sc.A. (Laval), Ing. P.
M. Lucien HUBERT, B.A., B.Sc.A., Ing. P.

Chargés d'enseignement

- M. Baruir ASHIKIAN, Cert. d'Ingénieur (Mécanique), M.Sc.A. (McGill)
M. Paul-André BOURASSA, B.A., B.Sc.A., Ing. P.

Chargés de cours à plein temps

- M. Conrad LAUZIER, B.Sc.A., Ing. P. (En congé d'études)
M. Georges PECKO, B.Sc. (Méc.)
M. Réal DUGAL, Tech. Dipl.
M. Hildège POIRIER, Tech. Dipl.

Département de Génie électrique

Professeur agrégé

- M. Jean-Paul CHAMPAGNE, B.Sc.A., Ing. P., directeur

Professeurs adjoints

- M. Gaston AUBÉ, M.Sc.A. (Notre-Dame), Ing. P. (En congé d'études)
M. Jules DÉLISLE, B.A., L.Ph. (Ottawa), B.Sc.A., M.Sc. (E.N.S.A., Paris), Ing.P. (En congé d'études)
M. Gaston DENIS, B.A., B.Sc.A., M.S. (M.I.T.), Ing. P.
M. Adrien LEROUX, B.A., B.Sc.A., Ing. P.

Chargé d'enseignement

- M. Pierre DESCHÊNES, B.A., B. Eng., M.Sc. (Gén. élec.) (Ottawa), Ing. P.

Chargés de cours à plein temps

- M. Alexandre KOCSIS, Dipl. Électronique, Ing. P.
M. Sylvio RICHARD, B.Sc.A., Ing. P.

Les cours dans les disciplines autres que celles relevant de la faculté sont donnés par les départements concernés.

Chargés de cours à temps partiel

- M. Marcel ALLARD, B.A., B.Sc.A., M.S., Ing. P.
M. Alain BRETON, B.A., B.Sc.A., M.Sc., Ing. P.
M. Pierre COMTOIS, B.A., B.S.A., M.Sc.Com., M.Sc.Compt., C.A.
M. Gaéтан CÔTÉ, B.Sc.A., A.G., D.Sc.A. hon. causa (Sherbrooke), Ing. P.
M. Jacques COULOMBE, B.Sc. (Chimie)
M. Gaéтан COUTURE, B.A., M.Com. (Adm.)
M. Léopold FAVREAU, B.Sc., M.Sc. (Biochimie)
M. Marc GAGNON, B.Sc.A., Ing. P.
M. Hector HÉBERT, B.Sc., B.Sc.A., B.I.C., Ing. P.
M. Marcel HÉBERT, B.Sc.A., M.S., Ing. P.
M. Luc LAMOUREUX, B.Sc.A., Ing. P.
M. Romuald LANGLOIS, B.A., B.Sc.A., Ing. F.
M. Hubert LATENDRESSE, B.Sc.A., Ing. P.
M. Frank MASCOLO, B.Sc.A., Ing. P.
M. Jean-Marc NADEAU, B.A., B.Sc.A., A.G., Ing. P.
M. Richard ROYER, B.Sc.A., Ing. P.
M. Denis TREMBLAY, R.A.I.C., T.P.I.C., Architecte
Dr Jean-Pierre TREMBLAY, B.A., M.D., Pathologiste
Dr René VANASSE, B.A., M.D., Pathologiste.

FACULTÉ DE COMMERCE



FACULTÉ DE COMMERCE

BUT

La faculté de Commerce a pour but de préparer aux carrières administratives et spécialisées des affaires dans le commerce, la comptabilité, la finance ou l'industrie.

Par son enseignement universitaire, elle est aussi une voie d'accès aux carrières administratives du service public, tant municipal et scolaire que provincial, fédéral et international.

DEGRÉS

La faculté de Commerce décerne trois grades universitaires : le baccalauréat en commerce (B.Com.), la maîtrise en commerce (M.Com.), et la maîtrise en sciences comptables (M.Sc.Compt.).

BACCALAURÉAT EN COMMERCE

Le baccalauréat en commerce est décerné au terme des deux années du cours de baccalauréat en commerce précédées des deux années du cours collégial.

A titre provisoire et transitoire, jusqu'à mai 1966, le Conseil pourra autoriser le parchemin et le grade de bachelier en commerce à la fin de la deuxième année de maîtrise en commerce.

MAÎTRISE EN COMMERCE

La maîtrise en commerce est décernée au terme de trois années d'études après l'obtention du baccalauréat ès arts ou du baccalauréat en pédagogie. A compter de l'année universitaire 1966-1967, le bachelier en commerce mettra deux ans à obtenir la maîtrise en commerce.

L'étudiant doit rédiger deux rapports, mémoires ou essais, et en présenter un devant un séminaire.

Le diplôme de maîtrise en commerce porte l'une des deux mentions : « comptabilité » ou « administration des affaires ».

MAÎTRISE EN SCIENCES COMPTABLES

La maîtrise en sciences comptables peut être décernée aux diplômés de la faculté de Commerce maîtres en commerce, avec spécialisation en compta-

bilité, qui auront satisfait aux exigences de la faculté de Commerce en regard d'une préparation sérieuse, notamment la participation aux cours de perfectionnement en comptabilité, et qui auront réussi l'examen final de l'Institut des Comptables Agréés de Québec.

PROGRAMME ET CONDITIONS D'ADMISSION

Cours collégial — 2 ans

Le diplômé de 11^e année sciences-lettres et sciences-mathématiques, ainsi que le diplômé du cours d'immatriculation (versification), sont admis en première année.

Le diplômé de 12^e année scientifique est admis en première année.

Pendant deux ans, l'étudiant reçoit un complément de culture générale (en lettres, en mathématiques et en sciences).

Cours de baccalauréat — 2 ans

Pendant deux ans, l'étudiant s'initie aux matières commerciales, économiques, financières, comptables et administratives. Le programme comporte une étude progressive de la philosophie.

Au terme de sa deuxième année, l'étudiant qui aura satisfait aux règlements de la faculté pourra obtenir le grade de bachelier en commerce et le parchemin de baccalauréat en commerce.

Si l'étudiant désire pousser plus loin ses études, il pourra être admis en deuxième année du cours de maîtrise en commerce.

Cours de maîtrise

Le bachelier ès arts et le bachelier en pédagogie entrent en première année du cours de maîtrise en commerce.

Pendant un an, ils s'initient aux matières commerciales et administratives.

En deuxième année, il y a rencontre des étudiants du cours de baccalauréat en commerce qui désirent continuer leurs études et des étudiants qui sont promus en deuxième année du cours de maîtrise en commerce.

Le programme comporte l'approfondissement de matières fondamentales : l'économie, l'administration et la comptabilité.

Après une troisième année, l'étudiant pourra obtenir sa maîtrise en commerce.

Actuellement, l'étudiant a le choix entre la section de Comptabilité et la section d'Administration des Affaires.

DURÉE DES ÉTUDES

1. — Diplômé de 11^e année sciences-lettres et sciences-mathématiques, diplômé de 12^e scientifique, diplômé de 12^e commerciale qui a fait une 11^e sciences-lettres, sciences-mathématiques ou l'équivalent, diplômé du cours d'immatriculation junior (versification):

Cours collégial	2 ans
Baccalauréat en commerce	2 ans
Maîtrise en commerce	2 ans
2. — Les diplômés de la classe de rhétorique seront admis en première année du cours de baccalauréat en commerce à compter de septembre 1965.
3. — Bachelier ès arts, bachelier en pédagogie :

Maîtrise en commerce	3 ans
----------------------	-------
4. — Autres candidats :

Les cas intermédiaires ou spéciaux seront jugés à leur mérite, selon le dossier scolaire de chacun.

TITRES COMPTABLES PROFESSIONNELS

La meilleure voie d'accès aux titres comptables professionnels est celle des études universitaires en sciences commerciales.

A la faculté de Commerce de l'Université de Sherbrooke, l'étudiant doit d'abord obtenir la maîtrise en commerce, section de Comptabilité.

Comptable agréé (C.A.)

Titre décerné par l'Institut des Comptables agréés de Québec. Il donne droit de pratiquer comme vérificateur public, en plus de remplir toutes les fonctions ordinaires ou techniques en matière de comptabilité, d'enquête, d'impôts, etc. Le comptable agréé est un professionnel au service de l'industrie, du commerce, de la finance et des services gouvernementaux.

Pour devenir comptable agréé, il faut réussir l'examen final de l'Institut des Comptables agréés du Québec et faire un stage d'une année dans un bureau de comptable agréé. Cet examen a lieu au mois de juin. L'Institut offre des cours par correspondance, en anglais.

Comptable en Prix de Revient et en Gestion industrielle (R.I.A.)

Titre décerné par la Société des Comptables en Administration industrielle et en Prix de Revient du Québec.

Ce titre est une reconnaissance de compétence professionnelle comptable. Il s'adresse à ceux qui veulent faire de la comptabilité une carrière, dans l'industrie surtout, mais sans faire de vérification publique ou interne.

La Société impose un examen final, une thèse d'admission et un stage de deux ans dans une entreprise, dans le domaine de la comptabilité. La Société offre des cours par correspondance, en anglais.

Comptable général licencié (C.G.A.)

Titre décerné par l'Association des Comptables généraux licenciés du Québec.

Ce titre est une reconnaissance de compétence professionnelle comptable. Il s'adresse à ceux qui veulent faire de la comptabilité une carrière dans les affaires et les services gouvernementaux. On les retrouve souvent dans les services de vérification interne.

L'Association exige un examen final. L'Association offre des cours par correspondance, en anglais.

COURS DU SOIR

La faculté de Commerce veut aider les jeunes et les moins jeunes qui ont l'ambition d'acquérir des connaissances et une instruction complémentaire afin d'améliorer leur situation.

A leur intention, elle offre des cours du soir de plus en plus nombreux et de plus en plus variés.

Voir section "cours d'extension et cours à temps partiel" pour plus de détail sur la nature des cours et les conditions d'admission.

CONSEIL

Doyen : Dr Rosario COUSINEAU, B.A., L.Sc.Com. (Montréal),
M.S.Bus. (Columbia), Dipl. Sc. Pol. (Paris), Cert. Et. Int. (Genève),
N.D.C. (Kingston), Ph.D. (Ottawa)

Secrétaire : M. Léon LORANGER, B.A., L.Sc.Com.,
L.Sc.Compt. (Montréal), C.A.

Conseillers :

M. Roland G. GRANDPRÉ, B.S.Bus.Adm., M.Sc. (Adm.) (Columbia)

M. Léo PROVENCHER, B.A., L.Sc.Com.,
L.Sc.Compt. (Montréal), C.A.

Doyen fondateur : M. Charles-Émile BÉLANGER, C.A.

CONSEIL D'ORIENTATION ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Président : M. Charles-Émile BÉLANGER, C.A.

CORPS PROFESSORAL

Département des Sciences comptables

Professeurs adjoints

M. Léo PROVENCHER, B.A., L.Sc.Com., L.Sc. Compt: (Montréal),
C.A., directeur

M. Réjean BRAULT, M.Sc.Com., L.Sc. Compt. (Laval), C.A.

M. Léon LORANGER, B.A., L.Sc.Com., L.Sc. Compt. (Montréal), C.A.

M. Charles MARTEL, M.Sc.Com., L.Sc.Com., L.Sc.Compt. (Laval), C.A.

Chargés d'enseignement

M. Gilles BLAIS, B.A., M.Com. (Compt.), M.Sc. Compt. (Sherbrooke), C.A.

M. Jean-Pierre GARANT, B.A., M.Sc.Com., L.Sc.Compt. (Laval), C.A., C.G.A.

Département d'Administration et mise en marché

Professeurs adjoints

M. Roland GRANDPRÉ, B.S. Bus. Adm., M.Sc. (Adm.) (Columbia), directeur

M. Gérard GARNIER, Dipl. H.E.C. (Paris), M.B.A. (Western Ont.)
(En congé d'études)

M. Fraser ISBESTER, rmc, M.A. (Hist.) (Bishop's), M.B.A. (Western Ont.)
(En congé d'études)

Chargé d'enseignement

M. Jean ROBIDOUX, B.A., M.B.A. (Western Ont.)

Chargé de cours à plein temps

M. Roch BASTIEN, B.A., L.Sc.Soc. (Econ.) (Laval)

Les cours dans les disciplines autres que celles relevant de la faculté
sont donnés par les départements concernés.

Chargés de cours à temps partiel

Me Gérald DESMARAIS, B.A., LL.L.

M. Guy DESMARAIS, B.A., B.Com.

M. Robert DESMARAIS, M.Com. (Adm.)

M. Conrad LUSSIER, M.Com. (Compt.), C.A.

M. Bernard PAINCHAUD, B.A., M.Sc.Com.

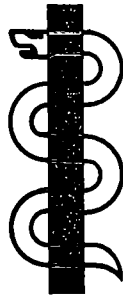
M. Lewis ROSENBLOOM, B.Com.

M. Normand SIMONEAU, B.A., L.Sc.Com., C.A.

M. Kenneth STREW,

Me Dewey ZAOR, B.A., LL.L.

FACULTÉ DE MÉDECINE



FACULTÉ DE MÉDECINE

BUT

La faculté de Médecine se propose de former des médecins d'une grande compétence professionnelle, de contribuer au développement des connaissances médicales par la recherche et d'aider à l'avancement de la médecine par son affiliation avec les hôpitaux régionaux.

ORGANISATION

La faculté de Médecine de l'Université de Sherbrooke a été officiellement fondée le 15 février 1961. Depuis ce temps, un doyen travaille à plein temps à son organisation. C'est la première faculté de Médecine qui se développe dans la Province de Québec depuis 1853.

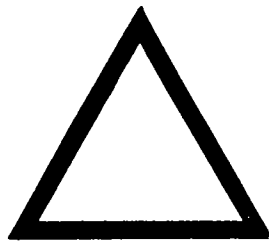
Pour répondre aux exigences modernes de l'enseignement médical, la faculté de Médecine est intégrée à un Centre médical qui comprend un hôpital général d'enseignement. Les architectes travaillent actuellement à l'élaboration des plans et les travaux préliminaires de la construction du Centre Médical sont déjà en voie d'exécution.

La faculté de Médecine ouvrira ses portes vraisemblablement en 1967.

ADMINISTRATION

Doyen et directeur général du Centre médical universitaire
Dr Gérald LA SALLE, B.A., M.D., D.H.A.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE



FACULTÉ DE THÉOLOGIE

ORGANISATION

La faculté de Théologie compte présentement trois Grands Séminaires et un Scolasticat affiliés, un Institut fusionné, qui a une succursale à Granby, et un Institut annexé. L'affiliation n'a actuellement qu'une valeur juridique civile; au point de vue académique, les institutions affiliées sont présentement soumises aux exigences de l'Université pontificale du Latran, à Rome, à la suite d'une entente signée le 15 septembre 1959.

CONSEIL

Doyen : M. l'abbé Marc-André POULIN, B.A., L.Th., L.E.S. (Rome)

Vice-doyen : M. l'abbé Dollard TREMBLAY, B.A., L.Th., L.E.S. (Rome)

Secrétaire : M. l'abbé Charles-Edouard DOUCET, B.A., D.Th. (Rome)

Conseillers :

M. l'abbé Laurent LAREAU, B.A., L.Th., Dipl. pastorale (Rome)

M. l'abbé Lucien VACHON, B.A., D.Th. (Rome)

LES GRANDS SÉMINAIRES ET LE SCOLASTICAT DEGRÉ ET PROGRAMME

Ces maisons affiliées dispensent les cours qui conduisent au baccalauréat en théologie. Ce degré est pour le moment soumis aux exigences académiques de l'Université du Latran.

DIRECTEURS ET PROFESSEURS

Le grand séminaire de Sherbrooke

Directeurs :

M. le chanoine Paul LEBRUN, B.A., supérieur

M. l'abbé Marc-André POULIN, B.A., L.Th., L.E.S., vice-supérieur et
préfet des études

M. l'abbé Paul-Emile ROYER, B.Ph., B.Th., directeur spirituel

M. l'abbé Jean-Marc BERGER, B.A., B.Th., procureur

Professeurs :

M. l'abbé Marcel BLAIS, B.A., B.Th., D.D.C.

Rév. Père Georges-Albert LAPLANTE, o.f.m., B.A., Lect. Ph., Th., D.C.

M. l'abbé Gilbert LECLERC, B.A., D.Th.
M. l'abbé Claude PARADIS, B.A., L.Th., L. Chant Grég.
M. l'abbé Paul PARÉ, B.A., L.Th., B.E.S.
M. l'abbé Gaston PROVENÇAL, B.A., L.D.C.
M. l'abbé Gaston SAINT-JEAN, B.A., D.Th.

Professeurs auxiliaires :

Rév. Père Emile BOUVIER, s.j., M.A., Ph.D., L.Th., L.Ph.
Rév. Père Eugène PALUMBO, s.d.b., B.A., M.A., M.Ed.

**Le grand séminaire
de Saint-Hyacinthe**

Directeurs :

Mgr Lucien BEAUREGARD, P.D., B.A., B.Th.,
B.D.C., L.Ph., recteur
M. l'abbé Dollard TREMBLAY, B.A., L.Th., L.E.S., préfet des études
M. l'abbé Jules BEAULAC, B.A., D.Th., directeur spirituel
M. l'abbé Léonard LAFLAMME, B.A., procureur

Professeurs :

M. l'abbé Jean DESLANDES, B.A., D.Th.
M. l'abbé Gabriel LESAGE, B.A., L.Th.
M. l'abbé Paul MARC-AURÈLE, B.A., D.D.C.
M. le chanoine William MORIN, B.A., B.Th., D.D.C.

Professeurs auxiliaires :

M. l'abbé Louis-Joseph FOURNIER, B.A., L.Péd., M. Hist. et Géogr.
M. l'abbé Paul DÉRY, B.A.

**Le grand séminaire
de Nicolet**

Directeurs :

Mgr J. Théobald TESSIER, P.D., B.A., Lauréat en musique, supérieur
M. l'abbé Charles-Edouard DOUCET, B.A., D.Th., préfet des études
M. l'abbé Hermann PAYER, B.A., L.Th., Dipl. Catéchétique, directeur spirituel
M. l'abbé Jacques FERLAND, B.A., L.D.C., procureur

Professeurs :

M. l'abbé Clément FARLY, B.A., L.Th., Dipl. Lit.
M. l'abbé Jean-Jacques FORTIER, B.A., D.Th.

M. l'abbé André LAFOND, B.A., L.Th., L.E.S.
M. l'abbé Arthur METTAYER, B.A., L.Th.
M. l'abbé Jean-Guy OUELLET, B.A., L.Th.
M. l'abbé François ZEMAN, B.A., D.Th., L.E.S.

**Le scolasticat
de l'Abbaye de
Saint-Benoît-du-Lac**

Directeur : Dom Gérard MERCIER, o.s.b., B.A., D.Th., D.D.C., B.U.J., Dipl.
S.C. des Rel., maître des études

Professeurs :

Dom Jacques BOLDUC, o.s.b., B.A., L.Th.
Dom Martin CHAMBERLAIN, o.s.b., B.A.
Dom Raoul HAMEL, o.s.b.
Dom Francisco LEAL, o.s.b., L.Th.
Dom Edouard LEMIEUX, o.s.b.
Dom Jean MATHYS, o.s.b., B.A., L.Ph.
Dom René SALVAS, o.s.b., L.Th., L.E.S.
Dom Robert WALTON, o.s.b.

**L'INSTITUT DE
CULTURE RELIGIEUSE**

BUT

Le Conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke a approuvé la fondation de l'Institut de Culture religieuse le 23 octobre 1961. Le 20 novembre 1962, l'Institut ouvrait une succursale à Granby. Le 14 août 1964, il assumait, par décision du Grand Chancelier, la direction des cours de service qui se donnent en matière religieuse dans les différentes facultés de l'Université. Cet institut répond aux désirs exprimés par de nombreux religieux et laïcs d'approfondir la doctrine chrétienne afin de la mieux transmettre et d'en vivre davantage. Il cherche à aider les professeurs de religion de nos écoles primaires et secondaires et à promouvoir la culture religieuse de toute notre chrétienté. Il a aussi pour mission, depuis 1964, de pourvoir, par ses cours de service, à ce que tous les étudiants de l'Université reçoivent, en matière de culture religieuse, les compléments appropriés à leurs programmes d'études.

DEGRÉ

A la fin des trois années d'études, un baccalauréat en culture religieuse est remis à l'étudiant qui a suivi tous les cours et a subi les examens avec succès. De plus, l'étudiant inscrit à la faculté des Sciences de l'Éducation en vue d'une licence en enseignement peut obtenir une option religion en fréquentant les cours de l'Institut.

LE BACCALAURÉAT EN CULTURE RELIGIEUSE

DURÉE DU COURS

Pour les élèves réguliers, les cours sont répartis sur trois années d'études à temps partiel, soit 450 heures ou 30 crédits. Ils se donnent le mercredi soir (2 heures) et le samedi matin (3 heures). En juillet, une session intensive de trois semaines complète le programme annuel, en reprenant les cours du mercredi soir

PROGRAMME

Le programme comprend 17 crédits de théologie, 9 d'Écriture Sainte, 3 de liturgie, 1 de droit canonique et 1 d'histoire de l'Église. Le prospectus, que l'on peut obtenir sur demande, donne le détail complet de ce programme.

ADMISSION

Sont admises à ces cours, comme élèves réguliers, les personnes qui possèdent le baccalauréat ès arts, ou le baccalauréat en pédagogie ou le brevet A, ou qui ont fait des études équivalentes à l'un ou l'autre de ces diplômes académiques. On admet aussi, sans aucune exigence académique, des étudiants libres.

Toute personne qui désire suivre les cours de l'Institut doit faire une demande d'admission au Secrétariat général, Université de Sherbrooke.

DROITS

Scolarité, chaque crédit	\$18.00
Équivalence accordée, chaque crédit	2.00
Reprise d'examen, chacune	5.00
Baccalauréat	20.00

Directeurs :

- M. l'abbé Marc-André POULIN, B.A., L.Th., L.E.S., directeur
- M. l'abbé Lucien VACHON, B.A., D.Th., assistant-directeur
- Rév. Frère JEAN-BERCHMANS, s.c., B.A., L.Péd., L.Hyg.,
M.A., B.Sc.Relig., responsable de la succursale de Granby

Chargés de cours :

- M. l'abbé André BERGERON, B.A., L.Ph., L.Th.
- M. l'abbé Marcel BLAIS, B.A., D.D.C.
- M. l'abbé Gérard LANGEVIN, B.A., L.Ph.
- M. l'abbé Gilbert LECLERC, B.A., D.Th.
- M. l'abbé Paul PARÉ, B.A., B.Ph., L.Th., B.E.S.
- Rév. Père André-M. PRIMEAU, o.p., B.A., Lect. Th.
- M. l'abbé Gaston SAINT-JEAN, B.A., D.Th.
- Rév. Frère CHARLES-JOSEPH, s.m., M.A.
- Rév. Frère FLORIAN, s.c., B.A., L.Sc. Relig.
- Rév. Frère JULES, s.c., B.A., L.Sc. Relig.
- Rév. Frère MAXIMIEN, s.c., B.A., Dipl. Péd., L.Sc. Relig.

LES COURS DE SERVICE

BUT

Ces cours apportent aux étudiants des différentes facultés les compléments de culture religieuse appropriés à leurs programmes d'études.

Professeurs :

- M. l'abbé Lucien VACHON, B.A., D.Th., professeur adjoint, directeur
- M. l'abbé André BERGERON, B.A., L.Ph., L.Th., professeur adjoint

Chargés de cours :

- M. l'abbé Fernand LABERGE, B.A., B.Th., aumônier
- M. l'abbé Laurent LAREAU, B.A., L.Th., aumônier
- M. l'abbé Guy SAINT-JEAN, B.A.

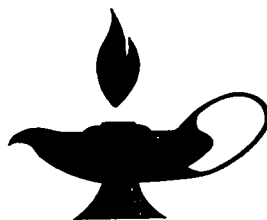
**L'INSTITUT DE
SPIRITUALITÉ DE NICOLET
CONDITIONS D'ADMISSION**

Les cours de spiritualité se donnent au Séminaire de Nicolet, en juillet, et forment un cycle de trois ans (15 crédits). Pour y être admis, il faut avoir complété sa rhétorique ou sa douzième année, ou avoir fait des études équivalentes.

Directeur :

Rév. Père Dominique de SAINT-JOSEPH, o.c.d., L.Ph.,
supérieur des Carmes de Nicolet.

**FACULTÉ DES SCIENCES
DE L'ÉDUCATION**



FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

BUT

Dans son enseignement, la faculté poursuit un double objectif : préparer les éducateurs et des psychopédagogues compétents, et faire progresser la psychopédagogie.

ORGANISATION

Le programme des études comprend quatre cours conduisant à un baccalauréat en pédagogie, un cours conduisant à une licence en enseignement secondaire, un cours conduisant à une licence en psychopédagogie de l'enfance inadaptée, et un cours conduisant à une licence en psychologie scolaire. La faculté prévoit aussi des programmes optionnels en vue d'une licence en sciences pédagogiques.

DEGRÉS, PROGRAMMES ET CONDITIONS D'ADMISSION

BACCALURÉATS EN PÉDAGOGIE

a) Forme régulière (enseignement)

Le programme que la faculté offre à ses étudiants comporte des cours généraux obligatoires (32 crédits), des cours de méthodologie (18 crédits) : soit un total de 50 crédits. Ce programme s'adresse aux bacheliers ès arts et se réalise en un an. La faculté offre un cours de deux ans pour celui qui a terminé une classe de rhétorique ou l'équivalent.

b) Forme spéciale.

Certains détenteurs de licence universitaire dans une discipline autre que la pédagogie désirent, en vue de s'orienter vers l'enseignement ou l'éducation en général, obtenir le baccalauréat en pédagogie. Vu le fait que ces candidats possèdent déjà une formation universitaire dans une discipline précise, le conseil de la faculté a décidé que, pour l'obtention du baccalauréat en pédagogie, les licenciés dans une discipline connexe à la pédagogie seront exemptés de certains cours. A ce moment, le programme est défini en partant de l'étude du dossier du candidat.

c) Éducation physique ou récréation

Ce cours tend à former des professeurs en éducation physique ou des éducateurs spécialisés en récréation. Le programme en éducation physique s'étend sur trois ans pour le candidat ayant terminé une classe de rhétorique ou l'équivalent (13^e année de culture), et sur deux ans pour le bachelier ès arts. Le détenteur du diplôme de onzième année scientifique doit s'inscrire aux deux premières années du Collège universitaire avant son admission à la faculté.

LICENCE EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Ce programme est à l'intention des professeurs du cours secondaire (scientifique ou classique). Il a pour but de donner une solide culture générale, jointe à une connaissance poussée et précise (scientifique) dans les matières que le professeur aura à enseigner, en appuyant ces connaissances sur une formation psychopédagogique ou didactique.

Il comprend trois années d'études à plein temps, après l'obtention du baccalauréat ès arts ou du baccalauréat en pédagogie, avec des modalités de programme selon l'un ou l'autre cas. Cependant, après les deux premières années d'études, le candidat peut obtenir un « certificat d'études supérieures en enseignement ».

LE CAPES

Le détenteur d'une maîtrise ès arts de l'Université de Sherbrooke ou d'une licence ès lettres d'une autre université de la province, ainsi que le détenteur d'un baccalauréat ès sciences ont avantage à s'assurer une formation psychopédagogique en vue de rencontrer judicieusement la fonction d'enseignement. A cette fin, la faculté prévoit un programme d'études équivalant à une année. Ce programme peut se poursuivre aussi durant les études en lettres ou en sciences. Le succès à ce cours sera reconnu par un certificat d'aptitudes pédagogiques à l'enseignement secondaire (CAPES).

LICENCE EN PSYCHOPÉDAGOGIE DE L'ENFANCE INADAPTÉE

Ce programme s'étend sur une durée de quatre années d'études à plein temps, après une classe de rhétorique ou l'équivalent; ou sur trois années d'études, après le baccalauréat ès arts.

Il vise à la formation soit d'éducateur spécialisé, soit d'instituteur spécialisé, qui désire consacrer sa carrière à la rééducation des enfants handicapés mentalement ou sur-handicapés. Les détenteurs de cette licence peuvent offrir leur service professionnel dans des centres d'observation, d'orphelinat, de déficients physiques, caractériels ou autres.

CERTIFICAT EN PSYCHOPÉDAGOGIE DE L'ENFANCE INADAPTÉE

Pour quelques années encore, en raison des besoins des centres spécialisés, en psychopédagogie de l'enfance inadaptée, la faculté maintient un cours de quatre ans après une onzième scientifique, qui conduit à un certificat en psychopédagogie de l'enfance inadaptée.

LICENCE EN PSYCHOLOGIE SCOLAIRE

Cette spécialisation comprend trois années d'études après le baccalauréat ès arts ou le baccalauréat en pédagogie.

La licence en psychologie scolaire prépare le candidat à l'évaluation du rendement scolaire (académique et caractériel) de l'élève et de la classe. Elle donne une formation pratique du diagnostic psychopédagogique; elle initie à l'enseignement correctif, à l'orientation scolaire et à la recherche. En un mot, elle forme un spécialiste de l'analyse d'une situation scolaire qui peut travailler à l'intérieur d'une commission scolaire ou d'un collège.

CONSEIL

Doyen : M. Pierre-H. RUEL, B.A., L.Péd. (Laval), L.Ps. (Montréal)

Vice-doyen : M. l'abbé Euchariste PAULHUS, B.A., Dipl.Ps., D.Péd. (Lyon)

Secrétaire : M. Jean-Claude SAINT-DENIS, B.A., L.Ps. (Montréal)

Conseillers :

Dr Jean-Paul DAUNAIS, B.A., M.A. (Ps.) (Ottawa), D. en Ps. (Louvain)

Dr Agop HACIKYAN, M.A. (Anglais), Ph.D. (Montréal)

M. Jean-Pierre LAVIGNE, B.A. (Ed. phys.), M.Sc. (Récréation) (Indiana)

Dr Michel MARGOT, L. ès Sc. (Math. et Phys.), D. ès Sc. Péd. (Lausanne),
Dipl. gén. ps. enf. (Genève)

CORPS PROFESSORAL

Département de Didactique

Professeur adjoint

Dr Agop HACIKYAN, M.A. (Anglais), Ph.D. (Montréal), directeur

Chargés d'enseignement

M. Marcel BÉDARD, B.A., B.Sc.A., Ing. P.

M. l'abbé Flavien CHARBONNEAU, B.A., L.Th. (Montréal),
Dipl. Hist. et Litt.

Mlle Marguerite LABERGE, B.A., L. ès L. (Français), D.E.S. (Laval)

Département d'Éducation physique et de Récréation

Professeur adjoint

M. Jean-Pierre LAVIGNE, B.A. (Ed. phys.), M.Sc. (Récréation)
(Indiana), directeur

Chargé d'enseignement

M. Jean-Guy OUELLET, B.A. (Ed. phys.), M.Sc. (Ed. phys.) (Orégon)

Chargés de cours à plein temps

M. Charles-Henri CARDINAL, B.A. (Ed. phys.)

M. Jean SALVAIL, B.A., M.Sc. (Ed. phys.) (Indiana), Cert. ps. enf. in.

M. Charles THIFFAULT, B.A. (Ed. phys.)

Département de Pédagogie

Professeur agrégé

M. Pierre-H. RUEL, B.A., L.Péd. (Laval), L.Ps. (Montréal)

Professeurs adjoints

Dr Michel MARGOT, L. ès Sc. (Math. et Phys.), D. ès Sc. Péd. (Lausanne),
Dipl. gén. ps. enf. (Genève), directeur

M. René LEFEBVRE, B.A., Br.A., L.Péd. (Montréal)

M. l'abbé Euchariste PAULHUS, B.A., Dipl. Ps., D. Péd. (Lyon)

Département de Psychologie

Professeurs adjoints

Dr Jean-Paul DAUNAIS, B.A., M.A. (Ps.) (Ottawa), D. en Ps. (Louvain),
directeur, et directeur du Centre de diagnostic psychopédagogique

M. Jean-Claude SAINT-DENIS, B.A., L.Ps. (Montréal)

Chargés d'enseignement

M. Normand-U. BELOIN, B.A., Br.A., B.Péd., L.Ps. (Montréal), Dipl. Consul.
Enf D.C.E., L. ès Sc. de l'Ed. (Genève)

M. l'abbé Roger CHARLEBOIS, B.A., B.Péd., L.Ps.Sc. (Sherbrooke)

M. Claude MITCHELSON, Br.A., B.Péd., M.Ens. (Sherbrooke)

Les cours dans les disciplines autres que celles relevant de la faculté
sont donnés par les départements concernés.

Chargés de cours à temps partiel

M. René BERGERON, Cert. Psychopéd.

M. Clément BERNARD, Cert. Psychopéd.

M. Claude BONNEVILLE, B.A., B.Péd.

M. l'abbé Roger CORMIER, B.A., B.Péd., Dipl. Péd. Sc.

Me Louis-Philippe GALIPEAU, B.A., LL.L.

Frère Arthur HÉBERT, B.A., L.Péd., M.A. (Ps.)

M. Richard JOLY, M.A., B.Th., L.Ph.

M. Nicolas LAREAU, Cert. Psychopéd., Ed. méth. Ramain

Mlle Thérèse LECOMTE, Dipl. Ens. des Beaux-Arts

M. René L'ECUYER, B.A., L.Ps.

Dr Louis-Philippe LEJEUNE, B.A., M.D., M.L.C.C., C.S.P.Q.,
C.S.C.R., F.R.C.S. (c)

Dr Jean-Charles LESSARD, B.A., D.Ps.

M. Armand MARCOUX, Cert. Psychopéd.

M. Jean-Guy PERRON, Cert. Psychopéd.

M. Michel RHEAULT, B.A., M.A. (Ps.)

M. Marcel SAINT-JACQUES, Ed. spéc.

M. l'abbé Gérard THIBAUT, B.A., D.Th.

ÉCOLE NORMALE

ÉCOLE NORMALE

NATURE

L'École normale de l'Université de Sherbrooke a été fondée en septembre 1955 par un arrêté en conseil du gouvernement de la province de Québec. Elle fonctionne sous l'autorité du Ministère de l'Éducation.

DIPLÔME

Le programme des Écoles normales comporte deux cours, acheminant chacun à l'un des deux brevets dit brevet classe B et brevet classe A. L'École normale de l'Université de Sherbrooke ne donne pas le cours du brevet B.

PROGRAMME

Le brevet classe A permet d'enseigner jusqu'à la 12^e inclusivement. Il nécessite un cours régulier de quatre années qu'on peut entreprendre à l'École normale, si on produit soit un certificat d'Immatriculation (Versification), soit un diplôme de 11^e A ou B (c'est-à-dire Sciences-lettres ou Sciences-mathématiques).

Les deux premières années du cours conduisant au brevet A sont consacrées à la culture générale : elles sont sanctionnées par l'examen du baccalauréat de Rhétorique ou par des examens équivalents.

Les années III (dite Première-Philosophie-Pédagogie) et IV (dite Deuxième-Philosophie-Pédagogie) inculquent les principes professionnels; elles sont couronnées par des examens officiels du Ministère de l'Éducation.

L'Université accorde au brevet A, selon certaines conditions, l'équivalence d'un baccalauréat en pédagogie (B.Péd.), et atteste cette équivalence par la délivrance d'un parchemin universitaire.

CONDITIONS D'ADMISSION

Est admissible à l'École normale de l'Université de Sherbrooke, cours du brevet A,

1-dans l'année I, le candidat qui a réussi

a)-ou la 11^e Scientifique, option Sciences-lettres (section B) ou option Sciences-mathématiques (section A) : il faut avoir obtenu au moins 75% aux examens officiels.

b)-ou la 11^e année du cours Général, Spécial, Scientifique (Programme en vigueur jusqu'à juin 1958) : il faut avoir obtenu au moins 75% aux examens officiels.

c)-ou les examens d'Immatriculation junior (Versification) d'une université française de la province, à condition de subir avec succès, avant le 1^{er} sep-

tembre, un examen de Géométrie sur le programme de 11^e année du cours Scientifique option Sciences-lettres (section B).

d)-ou les examens de Versification option Latin-sciences : il faut avoir obtenu au moins 75% aux examens officiels.

e)-ou le cours d'un Institut de Technologie, si le candidat a obtenu 80% aux examens officiels et s'il réussit avec un minimum de 75% un examen d'admission en Composition française et en Grammaire française.

II-dans l'année II, le candidat qui a réussi

a)-ou la première année du cours du brevet A (option Langues-vivantes).

b)-ou la 12^e année du programme qui a été en vigueur jusqu'à juin 1959 (cours Général ou cours Scientifique) : il faut avoir obtenu au moins 75% aux examens officiels.

c)-ou la Belles-Lettres (latin-grec), à condition de subir avec succès, avant le 1^{er} septembre, un examen en Mathématiques sur le programme de la première année du cours du brevet A.

III-dans l'année III, le candidat qui a réussi

a)-ou la deuxième année du cours du brevet A

b)-ou les examens de Rhétorique (2^e année du collège) d'une université française de la province.

IV-dans l'année IV, le candidat qui a réussi

a)-ou la troisième année du cours du brevet A

b)-ou la 14^e année spéciale, à condition que le candidat fasse la scolarité et passe les examens des Psychologies II-III-IV pour l'obtention du baccalauréat en pédagogie.

B.A.-dans l'année spéciale des B.A., le candidat qui a obtenu le baccalauréat ès arts d'une université française de la province. Les bacheliers ès arts peuvent obtenir le brevet A et le B.Péd. après une seule année d'études à l'École normale.

RENSEIGNEMENTS

Local : — Les cours se donnent au pavillon de l'École normale de l'Université de Sherbrooke, Cité universitaire, Sherbrooke.

Pension — L'École normale aura son pensionnat en septembre 1965. Le normalien peut aussi retenir une chambre à la Maison des étudiants de l'Université à raison d'environ \$240 par année; puis prendre ses repas à la cafétéria voisine.

Il est enfin loisible aux normaliens de se retirer chez des particuliers du voisinage de l'Université. La direction est disposée à les aider dans la recherche d'une de ces pensions de famille recommandables.

Dans tous les cas, le coût annuel, chambre et pension, revient à environ \$550.

Scolarité. — Les déboursés pour l'École normale elle-même sont de \$182. On compte \$150 pour la scolarité, \$10 pour frais d'inscription, \$12 pour l'appartenance à l'Association des étudiants et \$10 pour organisation de jeux et de loisirs.

Le premier versement, \$100, se fait le jour de l'entrée ou le jour de l'inscription; le second, \$82, se fait le 1er février de l'année courante.

Les candidats au B.Péd. doivent aussi verser, avant le 1er novembre, un droit d'examen de \$25, dont \$10 payables durant la première année du cours du brevet A et \$15 payables durant la quatrième année. Pour les B.A., le coût est de \$15.

Il faut aussi prévoir une dépense d'environ \$60 pour l'achat des manuels scolaires. On se procure dès le début de l'année ces manuels scolaires à la librairie de l'Université, qui exige un paiement comptant.

Pour tous renseignements supplémentaires, on s'adresse au principal, École normale de l'Université de Sherbrooke, P. Q., 569-7431.

DEMANDE D'ADMISSION — INSCRIPTION

On fait une distinction entre les deux termes. Par la demande d'admission, on entend la requête par laquelle un candidat, remettant tous les documents qui constituent son dossier, s'informe si on peut l'accepter à l'École. Une fois le cas étudié, les autorités de l'École répondent au candidat dans l'affirmative ou dans la négative. La demande d'admission doit se faire tôt; la date limite est le 15 juillet.

Si le candidat est accepté, il est inscrit dans les registres de l'École, en même temps qu'il acquitte les frais et droits requis. L'inscription peut à la rigueur ne se faire que le jour de l'entrée.

1 — Documents à fournir pour dossier.

Mandat-poste de \$5.00 qui doit accompagner la demande d'admission.
Certificat de naissance (en double).

Certificat de bonne conduite signé par une autorité reconnue (collégiale, universitaire ou religieuse).

Selon le cas :

bulletin officiel de 11^e ou de 12^e des écoles publiques, signé par l'inspecteur d'écoles et portant le numéro du diplôme obtenu ou attestation officielle de la faculté des Arts ou attestation officielle de la promotion obtenue dans une autre École normale ou attestation officielle de la promotion obtenue dans un Institut de Technologie.

2 — Tout diplôme d'une institution étrangère à la province de Québec doit être accompagné d'un annuaire donnant le détail des programmes et des conditions requises pour son obtention.

3 — Tous les relevés officiels de notes doivent être revêtus du sceau de l'institution d'où ils proviennent, et être transmis directement par elle à l'École normale de l'Université de Sherbrooke.

4 — Tous les documents soumis (sauf les diplômes originaux) restent la propriété de l'École normale de l'Université de Sherbrooke.

5 — Aucun dossier ne sera examiné s'il n'est absolument complet.

6 — Toute demande officielle d'admission doit être accompagnée d'un chèque accepté ou d'un mandat-poste de \$5.00 (argent canadien) fait à l'ordre de l'École normale de l'Université de Sherbrooke. (N'envoyez pas d'argent). Ce montant n'est pas remboursable.

BOURSES

Le service de l'Aide aux Étudiants accorde des prêts-bourses aux candidats qui, dépourvus de finances et sérieux par ailleurs, lui sont recommandés par le principal de l'École.

DIRECTION

Principal : Mgr Maurice O'BREADY, P.D., B.A., L. ès L. (Paris), Dipl. Psych. péd., Inst. Grég. (Paris)

Principal adjoint et directeur des études :

M. l'abbé Wilfrid CÔTÉ, B.A., Dipl. Bibl., B.Péd., D.Sc.soc. (Rome)

Directeur adjoint des études :

M. Jean-Noël FAUCHER, Br. A., B.A., L. Péd. (Montréal)

Directeur des étudiants :

M. Marcel VINCENT, Br. Sup., B.A., Insp. Ec.

CORPS PROFESSORAL

Professeurs réguliers

M. Gaétan ALLARD, Br. A., B.A., L.Péd. (Montréal)

M. Jean-Guy ARCHAMBAULT, Br. A., B.A., B.Péd.

M. René (Irénee) BERNIER, Br.Sup., Br. A, B.A., B.Péd., Insp.Ec., M. en Ens. (Sherbrooke)

M. Georges BOUDREAU, (En congé d'études)

M. Alcide BOURNIVAL, Br.Sup., Br. A, B.A., B.Péd., Insp.Ec., M. en Ens. (Sherbrooke)

M. Bernard CARNOIS, L.Ph., Cert. Anthr., D.E.S. (Ph.) (Paris)
 M. Roger DESLANDES, B.A., L.Péd., L. ès L. (Montréal)
 M. Antoine DESROSIERS, B.A., Br.Sup., L.Péd. (Montréal)
 M. Paul-Emile DOUCET, Br. Sup.bil., Br. A, B.Péd.
 M. André DURAND, L. ès L. (Nancy)
 M. Jean-Noël FAUCHER, Br.Sup., Br. A., B.A., Insp. Ec., L.Péd. (Montréal)
 M. Marcel FERLAND, Br. A., B.A., L.Péd. (Montréal), Dipl. Or.sc.
 Mlle Lucie FORGET, B.A., L. ès L. (Hist. et Géogr.) (Montréal)
 M. Laurent GARNEAU, Br.Sup., B.A., L.Péd. (Montréal)
 M. Ronald LALIBERTÉ, Br. Compl., B.A., L.Péd. (Montréal), Dipl. Or.sc.
 M. Roland LARIVIÈRE, Br.Sup., Br. A., B.A., L.Péd. (Montréal),
 Dipl. Or.sc., Cert. Litt. fr.
 M. Arthur MILOT, Br.Sup., B.A., L.Péd. (Montréal), Dipl. Or.sc.
 M. Jean MORIN, Br. A., B.A., L.Péd. (Sherbrooke)
 M. Roger POULIN, Br. Sup.bil., Br. A., B.Péd., M. en Ens. (Sherbrooke)
 M. Joffre PROULX, B.A., Br. A., L.Péd., L.S.A. (Montréal)
 M. Albert ROBERGE, Br. A., B.A., Insp.Ec., L.Péd. (Sherbrooke)
 M. Jean ROBIN, Br. A., B.A., B.Péd., Cert.Et.Sc.
 M. Gaston ROBITAILLE, Br.Sup., B.Ph., M.Péd. (Winooski)
 M. Valérien ROY, Br.Sup., B.A., L. ès L. (Laval), Cert.ét.sup.en péd.
 M. Nicolas VACHON, Br.Sup., Br. A., L.Péd. (Sherbrooke)
 M. Marcel VINCENT, Br.Sup., B.A., Insp.Ec.

Chargés de cours à temps partiel

M. l'abbé Gérard BLAIS, B.A., L.Th.
 M. l'abbé Bernard DIONNE, B.A., Et.Cath.
 M. l'abbé Roger MÉTRAS, B.A., B.Péd.
 M. l'abbé Roger THIBAUT, B.A., L.Th.

Aumônier

M. l'abbé René LÉVESQUE, B.A., B.Ph., B.Th.

COURS A TEMPS PARTIEL ET D'EXTENSION

ARTS

DEGRÉS ET PROGRAMME

Cours de la Maîtrise ès Arts.

Ces cours ne se donnent qu'à l'Université même, le samedi matin de 8h.30 à 11h.20. (Donc ni dans un centre extérieur, ni à la télévision).

Cours du Baccalauréat ès Arts préparatoire aux études supérieures.

- a) Les cours à "temps partiel" du B.A. se donnent durant l'année scolaire (généralement le samedi matin de 8h.30 à 11.20) et pendant l'été; ils ne se donnent pas à la télévision.
- b) Ces cours ont lieu à l'Université même et, pour quelques-uns d'entre eux, au Centre de Marieville.

Cours du Baccalauréat ès Arts des Adultes, "D".

Le B.A. section "D" est destiné aux adultes. Pour y être admis, il faut avoir 20 ans et avoir complété sa 11^e année (1959). Des étudiants libres sont aussi acceptés.

- a) à la cité universitaire

Les cours débutent en octobre et se terminent en mai et se donnent du lundi au vendredi inclusivement de 7h.30 à 9h.30 p.m., ainsi que le samedi matin.

- b) à la télévision (CHLT-TV)

Six cours du B.A. "D" donnant des crédits sont aussi télévisés les samedi et dimanche matin de septembre à mai de 8h.45 et 11h.00 a.m.

- c) au centre de Granby

Cours de culture pour le passage du Brevet "B" au Brevet "A". Ces cours sont au programme du B.A. "D".

Cours spécial d'anglais.

Cours divisé en trois sections selon la préparation du candidat. Le programme A est destiné aux débutants. Les programmes B et C donnent des crédits et peuvent s'insérer dans le B.A. "D".

RENSEIGNEMENTS

Pour prendre une décision finale au sujet de son inscription, l'étudiant "à temps partiel" a absolument besoin de consulter les horaires. Ceux-ci sont

publiés deux fois par année, soit au début de l'année scolaire et à l'approche de la session d'été. On les obtient gratuitement en s'adressant au :

Secrétariat du Service de l'Extension,
Faculté des Arts,
Université de Sherbrooke,
Sherbrooke, Qué.

COMMERCE

BUT

Ces cours sont organisés dans le but d'aider ceux qui travaillent le jour mais qui veulent parfaire leur formation générale ou professionnelle et acquérir des connaissances commerciales plus étendues qui leur permettront d'atteindre plus vite des postes plus élevés ou plus intéressants dans les affaires ou dans les carrières administratives.

L'enseignement est de niveau universitaire. L'étudiant doit donc posséder un dossier scolaire acceptable et fournir un travail personnel intense et continu.

CERTIFICAT

Un certificat est remis à l'étudiant qui a suivi les cours et réussi les examens dans une ou plusieurs matières.

CONDITIONS D'ADMISSION

Diplôme de 11^e année générale, commerciale ou scientifique ou l'équivalent (versification, immatriculation, etc.).

Les candidats qui ne détiennent aucun diplôme sont admis après examen de leur dossier scolaire.

Sont aussi admis des étudiants qui se contentent de suivre les cours de leur choix, pour se donner un supplément de culture, mais ne subissent pas d'examens et ne recherchent pas de certificats d'études.

Ces derniers doivent posséder une formation suffisante pour suivre avec profit les cours qu'ils choisissent.

PROGRAMME

La faculté de Commerce dispense les cours du soir suivants :

Administration de l'entreprise.

Comptabilité fondamentale.

Comptabilité intermédiaire I.
Comptabilité intermédiaire II.
Comptabilité complémentaire.
Prix de revient fondamental.
Prix de revient avancé.
Vérification.
Commerce de détail.
Économie politique.
Gestion d'entreprises.
Placements en valeurs mobilières.
Cours de vente.
Cours d'immeuble.

SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Cette faculté, en vue de favoriser le personnel enseignant d'une bonne formation professionnelle, offre des cours à temps partiel du lundi au vendredi, de 4 h. 30 à 6 h. 30, et le samedi toute la journée, dans la plupart des spécialités qu'elle dispense.

Pour plus de renseignements, voir la section des Sciences de l'Éducation du présent annuaire et l'annuaire particulier de la dite faculté.

INSTITUT DE CULTURE RELIGIEUSE

Les cours à temps partiel de l'Institut permettent aux professeurs et à tous les religieux et laïques d'approfondir leurs connaissances religieuses.

Pour plus de renseignements, voir la section de la faculté de Théologie du présent annuaire et le dépliant particulier.

CONFÉRENCES UNIVERSITAIRES

Plusieurs fois par année, l'Université offre des conférences publiques par des personnalités éminentes dans le domaine des arts et des sciences.

SESSION D'ÉTÉ

La faculté des Arts, des Sciences de l'Éducation et l'Institut de Culture religieuse dispensent des cours d'été, qui, en somme, prolongent habituellement les cours d'extension de l'année académique.

L'on pourra s'en référer à l'annuaire de chaque faculté pour plus de renseignements ou demander vers la fin de l'année académique le programme de ces cours, soit à la faculté concernée ou au Secrétariat général de l'Université.

LA SOCIÉTÉ DES FIDUCIAIRES

MEMBRES DE LA CORPORATION

l'archevêque de Sherbrooke
l'évêque de Saint-Hyacinthe
l'évêque de Nicolet

le recteur
le secrétaire général
les membres des conseils de faculté

le procureur de l'archevêché

le supérieur du Séminaire de Sherbrooke

les personnes qui ont versé à La Société des Fiduciaires de l'Université de Sherbrooke une somme d'au moins mille dollars :

M. Charles-Emile Bélanger, M. J. S. Bourque, M. Marcel Bourque, M. L.-Georges Carignan, M. Charles Codère, M. Hector Codère, M. Jos.-Henri Codère, M. Jean-Moïse Codère, M. Gaétan-J. Côté, M. le juge Patrick Delaney, Hon. juge Gaston Desmarais, Me Paul Desruisseaux, Mgr William-E. Drapeau, Me John E. L. Duquet, M. P. M. Fox, M. J.-Alfred Laflamme, Me Jacques Lagassé, Me Albert Leblanc, M. Jacques Lemieux, M. J. W. McConnell, M. Albert A. Munster, Me Chénier Picard, M. H. Greville Smith, Dr Jacques Sylvestre.

GOUVERNEURS DE DROIT

l'archevêque de Sherbrooke
l'évêque de Saint-Hyacinthe
l'évêque de Nicolet

le recteur
le secrétaire général
les doyens des facultés

les personnes qui ont versé aux fonds administrés par la société une somme d'au moins cinq mille dollars :

Me Paul Desruisseaux, Me John E. L. Duquet, M. J. W. McConnell et Me Chénier Picard

les personnes désignées à cette fin par les corporations ou institutions qui ont versé aux fonds administrés par la société une somme d'au moins dix mille dollars :

M. Eric Blais, délégué, The Bell Telephone Co., M. J. Ubald Boyer, délégué, Banque Provinciale du Canada, M. R. Charlebois, délégué, Dominion Textile Co., M. O. C. Cleyn, délégué, Texaco Canada Limited, M. le délégué, Codère Limitée, Me P. Desruisseaux, délégué, La Tribune Limitée, M. J. E. Hébert, délégué, Dow Brewery Limited, M. J. A. Létourneau, délégué, Banque Canadienne Nationale, M. H. J. O'Connell, délégué, H. J. O'Connell Limited,

M. B. Dansereau, délégué, Imperial Tobacco Co. of Canada, M. Henri Savoie, délégué, Canada Cement Co. Ltd., Monsieur le Maire, délégué, La Cité de Sherbrooke

GOUVERNEURS ÉLUS

M. Armand LEROUX, Arts
Me Maurice DELORME, Droit
M. Jean-Paul CHAMPAGNE, Sciences
Dr Rosario COUSINEAU, Commerce
Dr Gérald LA SALLE, Médecine
M. l'abbé Charles-Edouard DOUCET, Théologie
Dr Michel MARGOT, Sciences de l'Éducation

GOUVERNEURS À VIE

Le Très Hon. Monsieur Louis SAINT-LAURENT
M. J. S. BOURQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION PROVISOIRE

EXÉCUTIF

Mgr Irénée PINARD, P.A., président
Me Paul DESRUISSEAU, C.R., vice-président
M. l'abbé Antoine SIROIS, secrétaire
M. Charles-Émile BÉLANGER, C.A., trésorier
L'hon. juge Gaston DESMARAIS

MEMBRES

M. J. S. BOURQUE
M. Gaétan-J. CÔTÉ, Ing. P.
Me Albert LEBLANC, C.R.
Me Chénier PICARD
M. George MURPHY

BIENFAITEURS DE L'UNIVERSITÉ

Est considérée comme bienfaiteur insigne toute personne, corporation ou institution qui a versé la somme de dix mille dollars et plus.

BIENFAITEURS INSIGNES

Aluminium Co. of Canada, Anglo Canadian Pulp & Paper Mills Ltd., Asbestos Corporation Ltd., Bank of Montreal, The British American Oil Co. Ltd., Bronfman Interests & B. Aaron, Canada Packers Ltd., Canada Paper Company, Canadair Limited, The Canadian Bank of Commerce, Canadian Industries Ltd., Canadian Ingersoll-Rand Co., Canadian International Paper Company, Canadian Johns-Manville Co. Limited, Cité de Sherbrooke, Consolidated Paper Corporation Ltd., The T. Eaton Company Ltd. (Montreal) Ford Motor Company of Canada Ltd., Imperial Oil Limited, McColl-Frontenac Oil Co. Limited, Molson's Brewery Limited, Northern Electric Co. Ltd., Price Bros. & Company Ltd., Royal Bank of Canada, St-Lawrence Corp. Ltd., The Shawinigan Water & Power Co., Shell Oil Co. of Canada Ltd., Southern Canada Power Co. Limited, The Steel Co. of Canada Ltd., Sun Life Assurance Company of Canada.

BIENFAITEURS

Abitibi Power & Paper Co. Ltd., W. H. Adam Limitée, Alliance Cie Mutuelle d'Assurance-Vie, Aluminium Co. of Canada, American Biltrite Rubber Co. (Canada) Ltd., Anglo Canadian Pulp & Paper Mills Ltd., Anglo-Huron Limited, Anglo-Newfoundland Development Co. Ltd., Asbestos Corporation Limited, Association Générale des Etudiants de l'Université de Sherbrooke, Assurance-Vie Desjardins, Bank of Montreal, The Bank of Nova Scotia, Banque Canadienne Nationale, Banque d'Economie de Québec, Banque Provinciale du Canada, Barreau de la Province de Québec, Bathurst Power & Paper Co. Limited, L. G. Beaubien Cie, Beckmith Box Toe Limited, Bell Asbestos Mines, The Bell Telephone Company, T. G. Bright & Co. Ltd., The British American Oil Co. Limited, British Columbia Electric Co. Limited, La Corporation de Bromptonville, Bronfman Interest & B. Aaron, La Caisse Centrale Desjardins, Caisse Nationale d'Economie, Caisse Populaire Sociale de Sherbrooke, Canada Cement Co. Ltd., Canada Iron Foundries Ltd., The Canada Life Assurance Company, Canada Packers Limited, Canada Paper Company, Canada Steamship Lines Ltd., Canada Wire & Cable Co. Ltd., Canadair Limited, The Canadian Bank of Commerce, Canadian Car Co. Ltd., Canadian Celanese Limited, Canadian Fairbanks-Morse Limited, Canadian General Transit Co. Limited, Canadian Hoosier Engineering Co. Ltd., Canadian Import Co., Canadian Industries Ltd., Canadian Ingersoll-Rand Co., Canadian International Paper Company, Canadian Johns-Manville Co. Limited, Canadian Marconi Company, Canadian Oils Companies Ltd., Canadian Pratt & Whitney Aircraft Co., Canadian Schenley Limited, Canadian Steel Foundries (1956) Ltd., Canadian Unitcast Steel Ltd., Canadian Vickers Ltd., Canadian Westinghouse Co. Limited, The Carling Breweries Ltd., Catelli Food Products Ltd., Chambre des Notaires de la Province de Québec, Champlain Oil Products

Ltd., Cité de Saint-Hyacinthe, Cité de Sherbrooke, Codère Limitée, Combined Enterprises Ltd., La Cie d'Assurance Générale de Commerce, La Cie de Publication de la Presse Limitée, Confederation Life Ass., Consolidated Mining & Smelting Co. of Canada Ltd., Consolidated Paper Corporation Limited, Consumers Glass Co. Ltd., Crédit-Foncier Franco-Canadien, The Crown Life Insurance Co., Charles Cusson Limited, Dominion Bridge Company, Dominion Engineering Works Limited, Dominion Glass Co. Ltd., Dominion Oilcloth & Linoleum Co. Ltd., Dominion Steel & Coal Corporation Ltd., Dominion Stores Limited, Dominion Textile Company, Dow Brewery Limited, Dupont Company of Canada Limited, Dupuis Frères Limitée, The T. Eaton Company Ltd., (Montreal), Forano Limitée, Ford Motor Company of Canada Ltd., Charles E. Frosst & Company, Gaspé Copper Mines Limited, Gatineau Power Company, Gazette Printing Co. Ltd., Genest Nadeau Limitée, Gillette of Canada Co., Gingras Limitée, The Goodyear Tire & Rubber Company of Canada Ltd., Great-West Life Ass. Co., Hall Machinery of Canada Limited, Hollinger North Shore Exploration Co. Ltd., Imperial Bank of Canada, Imperial Life Assurance Co. of Canada, Imperial Oil Limited, Imperial Tobacco Co. of Canada Limited, Industrial Acceptance Corporation Ltd., Industrial Stamping Limited, L'Industrielle Cie d'Assurance sur la Vie, John Inglis Co. Ltd., International Business Machines Co. Ltd., Iron Ore Company of Canada, Adélaré Jacques Limitée, J. M. Jeanson Limitée, Johnson Wire Works Limited, Johnson's Company Limited, Komo Construction Limitée, John Labatt Limited, Laiterie Leclerc (Sherbrooke) Limitée, Lalonde & Valois, La Prévoyance Cie d'Assurance, La Tribune Limitée, Les Carrières de St-Dominique Limitée, London Life Insurance Co., The James Maclaren Co. Ltd., Louis B. Magil Company, Manufacturers Life Insurance Co., Marchand Petroleum Co. Ltd., Marquis Rubber Products Inc., Massey-Ferguson Ltd., McColl-Frontenac Oil Co. Limited, Megantic Manufacturing Co., J. S. Mitchell & Co. Ltd., Molson's Brewery Limited, Montreal Engineering Co. Limited, Montreal Locomotive Works, Limited, Montreal Trust Company, Henry Morgan & Co. Ltd., Mount Royal Paving & Supplies Limited, The Mutual Life Insurance Co. of Canada, Noranda Mines Limited, Northern Electric Co. Ltd., H. J. O'Connell Limited, Ogilvie Flour Mills Co. Ltd., Paton Manufacturing Co. Ltd., Pavages Maska Inc., Perini-Quebec Inc., Pirelli Cables, Conduits Ltd., The Maurice Pollack Foundation, Premium Iron Ores Ltd., Price Bros. & Company Ltd., Quebec North Shore Paper Co., Quemont Mining Corp., R.C.A. Victor Company Ltd., Remington-Rand Limited, Richmond Pulp & Paper Co. of Canada, Angus Robertson Ltd., Rolland Paper Co. Ltd., Royal Bank of Canada, The Royal Trust Co., St. Lawrence Corporation Limited, The Shawinigan Engineering Co. Ltd., The Shawinigan Water & Power Company, Shell Oil Company of Canada, Sherbrooke Pure Milk Co. Limited, Sherbrooke Trust Company, The Robert Simpson Montreal Limited, Société Nationale de Fiducie, Southern Canada Power Co. Limited, Stanstead & Sherbrooke Insurance Co., The Steel Company of Canada Limited, Steinberg's Limited, Sun Life Assurance Company of Canada, Thompson & Alix Limitée, The N. A. Timmins Corp., The Toronto-Dominion Bank, Union Carbide Limited, The Wabasso Cotton Co. Ltd., A. R. Wilson Limitée.

LE COSTUME OFFICIEL

Le costume officiel de l'Université comporte la toge, l'épitoge et la toque carrée d'étoffe noire.

Les toges sont de couleur noire.

Les épitoges sont de la même couleur que la doublure de la toge ou sont de la couleur de la faculté.

La toge du chancelier est doublée de soie pourpre. L'épitoge est bordée d'hermine.

La toge du recteur est doublée de soie rouge. L'épitoge est bordée d'hermine.

La toge des autres membres du conseil d'administration est doublée de soie verte et l'épitoge est bordée de lapin.

La toque des membres du conseil d'administration et des doyens est revêtue d'un gland doré.

La toge des doyens, vice-doyens et secrétaires est doublée de soie de la couleur de la faculté.

L'épitoge des personnes ci-haut mentionnées est longue.

La toge des professeurs n'est pas doublée mais porte à la manche un gallon à la couleur de leur faculté. L'épitoge est plus courte et bordée de lapin.

Le gland de la toque est noir. Le gland doré est le signe distinctif des docteurs.

La toge des étudiants est entièrement noire. L'épitoge est courte, sans fourrure, de la couleur de la faculté. Ce costume est de rigueur pour tous les élèves qui reçoivent un diplôme lors de la collation des grades. Il est loué pour la circonstance.

L'Université fournit le costume à tous les membres du conseil d'administration ainsi qu'aux doyens, vice-doyens et secrétaires. Les autres achètent leur costume. Tous les professeurs sont invités à le revêtir aux cérémonies officielles.

TABLE DES MATIÈRES

CITÉ UNIVERSITAIRE	5
CALENDRIER UNIVERSITAIRE	7
DIRECTION DE L'UNIVERSITÉ	11
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	13
ADMISSION ET INSCRIPTION	15
PRÉLIMINAIRES	15
ÉTUDIANT RÉGULIER À TEMPS COMPLET	15
ÉTUDIANT RÉGULIER À TEMPS PARTIEL	18
ÉTUDIANT LIBRE	20
DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES	21
PROPRIÉTÉ DU DOSSIER	
AVIS DE DÉPART	
REMBOURSEMENT	
CHANGEMENT DE FACULTÉ	
INSCRIPTION À PLUS D'UNE FACULTÉ	
SANCTION POUR DÉLIT	
DROITS À ACQUITTER	22
BOURSES	23
LOGEMENT ET PENSION	24
SERVICE RELIGIEUX	25
SECRÉTARIATS ET SERVICES	26
TABLEAU DE L'ORGANISATION ACADÉMIQUE	27
BIBLIOTHÈQUE	30
ORGANISMES DIVERS	33
FACULTÉS ET ÉCOLES	37
FACULTÉ DES ARTS	39
COURS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES (M.A.) :	41
FRANÇAIS	
PHILOSOPHIE	
LATIN	
ANGLAIS	
HISTOIRE	
GÉOGRAPHIE	
ÉCONOMIQUE	
COLLÈGE UNIVERSITAIRE (B.A.)	42
COURS POST-SCOLAIRES	42

INSTITUTIONS AFFILIÉES	46
INSTITUTIONS ANNEXÉES	52
FACULTÉ DE DROIT	57
FACULTÉ DES SCIENCES	63
COURS DE SCIENCES APPLIQUÉES :	65
GÉNIE CIVIL	
GÉNIE MÉCANIQUE	
GÉNIE ÉLECTRIQUE	
COURS DE SCIENCES PURES :	67
MATHÉMATIQUES	
PHYSIQUE	
CHIMIE	
BIOLOGIE	
FACULTÉ DE COMMERCE	71
COURS DE COMMERCE	
COURS DE COMPTABILITÉ	
COURS D'ADMINISTRATION D'AFFAIRES	
COURS D'EXTENSION	
FACULTÉ DE MÉDECINE	79
FACULTÉ DE THÉOLOGIE	83
GRANDS SÉMINAIRES	85
INSTITUT DE CULTURE RELIGIEUSE	87
INSTITUT DE SPIRITUALITÉ	89
FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION	91
COURS DE PÉDAGOGIE	
COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE	
COURS DE LICENCE EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	
COURS DE CAPES	
COURS DE PSYCHOPÉDAGOGIE DE L'ENFANCE INADAPTÉE	
COURS DE PSYCHOLOGIE SCOLAIRE	
ÉCOLE NORMALE	99
COURS À TEMPS PARTIEL ET D'EXTENSION	107
SOCIÉTÉ DES FIDUCIAIRES	111
BIENFAITEURS	113
COSTUME OFFICIEL	115

